

Catalogue des prestations



SICAE SOMME ET CAMBRAISIS

Catalogue des prestations du 1^{er} août 2026

SUIVI DES MODIFICATIONS

Date :	Version :	Modifications apportées :
1 ^{er} août 2026	v0	Prise en compte de la délibération de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) n°2026-142 du 02 juillet 2026 portant décision sur les prestations annexes réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité :

Evolution du tarif des prestations annexes à destination des particuliers, des entreprises, des professionnels et des collectivités réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité de 0,9%.

Modification des prestations suivantes :

- Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement (Fiche AR5 et Fiche AR7) : Alignement des modalités de facturation des producteurs avec celles en vigueur pour la même prestation proposée aux consommateurs raccordés en BT $\leq$ 36 kVA à partir du 1^{er} janvier 2027.
- Modification de comptage à lecture directe (Fiche C10) : La modification du dispositif de comptage pour les producteurs raccordés en BT $\leq$ 36 kVA ne sera plus facturée à partir du 1^{er} janvier 2027, dans le cadre d'une évolution normale du système de comptage (remplacement du compteur par un compteur communicant).
- Intervention de courte durée (Fiche D3) : Ajout de la pose d'un kit de condamnation sur disjoncteur en absence de l'attestation de conformité du Consuel.

sicae
L'ÉNERGIE DE NOS CAMPAGNES



SOMMAIRE

Suivi des modifications	Page 1
Sommaire	Page 2
Préambule	Page 4
Formulaire de demande de prestations	Page 10
ACCES AU RESEAU - Tableau de synthèse des prestations	Page 11
Fiche AR1 - Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	Page 13
Fiche AR2 - Mise en service sur raccordement existant	Page 16
Fiche AR3 - Mise sous tension pour essais des installations électriques	Page 18
Fiche AR4 - Résiliation sans suppression du raccordement	Page 20
Fiche AR5 - Intervention pour impayé ou manquement contractuel (BT $\leq$ 36 kVA)	Page 22
Fiche AR6 - Intervention pour impayé ou manquement contractuel (HTA et BT $>$ 36 kVA)	Page 23
Fiche AR7 - Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel (BT $\leq$ 36 kVA)	Page 24
Fiche AR8 - Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel (HTA et BT $>$ 36 kVA)	Page 25
Fiche AR9 - Suppression du raccordement	Page 26
Fiche AR10 - Déconnexion ou reconnexion au potelet (BT $\leq$ 36 kVA)	Page 27
COMPTAGE - Tableau de synthèse des prestations	Page 28
Fiche C1 - Vérification visuelle du compteur (BT $\leq$ 36 kVA)	Page 29
Fiche C2 - Vérification métrologique du compteur	Page 30
Fiche C3 - Contrôle de cohérence d'un dispositif de comptage par un compteur en doublon (BT $\leq$ 36 kVA)	Page 31
Fiche C4 - Vérification de la chaîne de mesure (HTA)	Page 32
Fiche C5 - Modification de comptage sur réducteurs (HTA et BT $>$ 36 kVA)	Page 33
Fiche C6 - Activation de la sortie « télé-information client » (TIC)	Page 34
Fiche C7 - Modification des codes d'accès au compteur	Page 35
Fiche C8 - Synchronisation du dispositif de comptage (HTA et BT $>$ 36 kVA)	Page 36
Fiche C9 - Abandon de la propriété du dispositif de comptage de l'utilisateur	Page 37
Fiche C10 - Modification de comptage à lecture directe	Page 38
Fiche C11 - Paramétrage d'une synchrone de courbes de mesure	Page 39
CONTRAT - Tableau de synthèse des prestations	Page 40
Fiche CT1 - Changement de fournisseur et/ou de responsable d'équilibre	Page 41
Fiche CT2 - Bilan qualité de fourniture	Page 43



Fiche CT3 - Duplicata de document

Page 44

DIVERS - Tableau de synthèse des prestations

Page 45

Fiche D1 - Intervention pour permettre la vérification des protections HTA et/ou des protections de découplage par un tiers agréé

Page 47

Fiche D2 - Séparation de réseaux

Page 48

Fiche D3 - Intervention de courte durée

Page 49

Fiche D4 - Protections de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux

Page 50

Fiche D5 - Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le branchement

Page 51

Fiche D6 - Mise en place d'un dispositif d'échange d'informations d'exploitation

Page 52

Fiche D7 - Enquête sur les flux de soutirage d'un point de connexion

Page 53

Fiche D8 - Etalonnage des protections HTA et/ou des protections de découplage

Page 54

Fiche D9 - Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée (HTA)

Page 55

Fiche D10 - Etude de perturbations

Page 56

MODIFICATION TARIFAIRE - Tableau de synthèse des prestations

Page 57

Fiche MT1 - Modification de la formule tarifaire d'acheminement et/ou de puissance souscrite ($BT \leq 36 \text{ kVA}$)

Page 59

Fiche MT2 - Modification de puissance souscrite (HTA et $BT > 36 \text{ kVA}$)

Page 61

Fiche MT3 - Modification de formule tarifaire d'acheminement (HTA et $BT > 36 \text{ kVA}$)

Page 63

Fiche MT4 - Activation du calendrier tarifaire du fournisseur

Page 65

TRAITEMENT DES DONNEES - Tableau de synthèse des prestations

Page 66

Fiche TD1 - Relevé spécial

Page 67

Fiche TD2 - Transmission de l'historique de courbe de mesure

Page 68

Fiche TD3 - Transmission de courbes de mesure au pas de 10 minutes (HTA et $BT > 36 \text{ kVA}$)

Page 69

Fiche TD4 - Transmission de l'historique d'index

Page 70

Fiche TD5 - Correction d'index de mise en service, de changement de fournisseur ou de résiliation

Page 71

Fiche TD6 - Analyse ponctuelle des variations lentes de tension

Page 72

Fiche TD7 - Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture

Page 73

Fiche TD8 - Prestation de relevé à pied (HTA et $BT > 36 \text{ kVA}$)

Page 74

Fiche TD9 - Transmission de données agrégées aux propriétaires ou gestionnaires d'immeubles

Page 75

Fiche TD10 - Prestation annuelle de décompte

Page 76



PREAMBULE

Le présent catalogue constitue l'offre de la SICAE de la Somme et du Cambrasis en matière de prestations conformément à la décision ministérielle du 7 août 2009 qui fixe la date d'entrée en vigueur des tarifs des prestations annexes réalisées sous le monopole des gestionnaires de réseaux public d'électricité au 1^{er} septembre 2009 et à la délibération de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) n°2019-136 du 25 juin 2019 et de la délibération de la CRE n°2021-211 du 1^{er} juillet 2021 conformément aux dispositions de l'article L. 341-3 du code de l'énergie.

Les règles tarifaires relatives à ces prestations annexes y sont déclinées et décrivent le contenu des prestations, fixent le tarif de ces prestations et précisent, le cas échéant, les délais standards ou maximaux de réalisation de ces prestations.

La SICAE de la Somme et du Cambrasis garantit la fourniture de ces prestations dans des conditions transparentes et non discriminatoires. A cet effet, les mêmes prestations sont proposées à tous les utilisateurs, et sans distinction entre les consommateurs n'ayant pas fait l'usage de la faculté prévue au I de l'article 22 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée et ceux ayant fait usage de cette faculté.

A. Structure du catalogue

Le catalogue des prestations est constitué :

- ➡ D'un formulaire de demande de prestation
- ➡ De fiches descriptives des prestations
- ➡ D'un tableau de synthèse des prestations par thème dont la liste est déclinée ci-après :

- Accès au réseau
- Comptage
- Contrat
- Divers
- Modification tarifaire
- Traitement des données

- 2 catégories de prestation sont proposées :

- Catégorie 1

Les prestations réalisées sous monopole de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS.

- Catégorie 2

Les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel.



Nota : Les prestations relatives au raccordement au réseau public de distribution ne sont pas traitées dans le présent catalogue. Elles sont traitées dans le cadre du barème de raccordement de la SICAЕ. Ce barème est consultable sur le site internet de la SICAЕ www.sicaesomme.fr

- 4 segments d'utilisateurs ont été identifiés :
 - Le segment U1-2
Il s'agit des utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur à courbes de charge télérelevé.
 - Le segment U3
Il s'agit des utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur multi-index ou à courbe de charge non télérelevé.
 - Le segment U4
Il s'agit des utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance surveillée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index ou à courbe de charge et dont la puissance souscrite maximale est supérieure à 36 kVA.
 - Le segment U5
Il s'agit des utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance limitée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index et dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA.
- 2 types d'utilisateurs sont identifiés :
 - Les utilisateurs type S
Il s'agit des utilisateurs soutireurs.
 - Les utilisateurs type I
Il s'agit des utilisateurs injecteurs.

B. Fiche descriptive des prestations

Catalogue des prestations SICAE de la Somme et du Cambrasis

1 MODIFICATION TARIFAIRE - FICHE MT2

3 MODIFICATION DE PUISSANCE SOUSCRITE (HTA et BT > 36 kVA)

5 Catégorie 1 2 Cible Segments UTILISATEUR U1 U2 U3 U4 U5 TYPE UTILISATEUR S I 4

6 DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la modification de la puissance souscrite (lorsque cette modification ne nécessite pas de modification d'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage) dans des conditions de réalisation qui dépendent de la situation technique rencontrée sur place. En cas de déplacement, cette prestation comprend également le relevé des index.

La prestation comprend également la mise à jour administrative des conditions particulières du contrat d'accès au réseau de distribution.

7 PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement éventuel d'un agent technique.
- Remplacement éventuel des réducteurs de mesure.
- Remplacement éventuel du compteur.
- Programmation du compteur.

8 CLAUSES RESTRICTIVES

Toute demande au-delà de la puissance limite de raccordement devra faire l'objet au préalable d'une étude technique complémentaire.

Signature d'une convention de raccordement avec le propriétaire.

Utilisateurs du segment U1-2 et U3

- o Les modifications à apporter aux réducteurs de mesure et à la chaîne de mesure sont à la charge de l'utilisateur.

DELAI DE REALISATION

La réalisation de cette prestation peut nécessiter au préalable un rendez-vous sur site avec l'Utilisateur.

En cas de modification à apporter à l'installation, les modifications techniques sont reportées dans une convention de raccordement à signer par le propriétaire de l'installation avant tout travaux.

Le délai maximum de réalisation est de 30 jours calendaires. La modification intervient dans tous les cas un 1^{er} de mois. Le délai de réalisation court à partir du moment où le service GRD a accusé réception, le cas échéant, de la convention de raccordement signée par le propriétaire.

9 PRIX

- Intervention avec ou sans déplacement :

66,53 € HT – 79,84 € TTC

Catégorie 1 - Les prestations réalisées sous monopole de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS

Catégorie 2- Les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

U1-U2 - Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur à courbes de charge télérelevé

U3 - Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur multi-index non télérelevé

U4 - Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance surveillée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index ou à courbe de charge et dont la puissance souscrite maximale est supérieure à 36 kVA

U5 - Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance limitée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index et dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA

S - Il s'agit des utilisateurs soutireurs

I - Il s'agit des utilisateurs injecteurs

1 Titre de la famille d'appartenance

La famille d'appartenance regroupe des prestations selon divers critères : prestations de même nature.

2 Segment d'utilisateurs

Cette rubrique indique le segment d'appartenance de l'utilisateur concerné.

3 Titre de la fiche

Au sein de la famille d'appartenance indique la prestation proposée par la SICAE de la Somme et du Cambrasis.

4 Type d'utilisateur

Cette rubrique indique si la fiche s'adresse à un utilisateur soutireur ou injecteur.

5 Catégorie

Cette rubrique précise la catégorie à laquelle appartient la prestation réalisée.

Catégorie 1 : Les prestations réalisées sous monopole de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS

Catégorie 2 : Les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

6 Description

Cette rubrique définit la prestation.

7 Prestations élémentaires incluses

Cette rubrique présente l'ensemble des actes élémentaires effectués lors de la réalisation de la prestation.

8 Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve des éventuelles conditions restrictives énoncées dans cette rubrique.

9 Prix

Les prix sont affichés hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC) (la TVA est facturée au taux en vigueur au jour de la facturation).

C. Procédure de traitement des demandes

1. Toute demande doit se faire uniquement par l'intermédiaire du formulaire de demande de prestation et des fiches descriptives des prestations.

Le formulaire aborde les points suivants :

a. Identification demandeur

Fournisseur, mandataire ou utilisateur.

b. Identification de la prestation

Le demandeur doit identifier le nom de la prestation et sa référence précisée dans le document "liste des prestations".

c. Coordonnées demandeur

Cette partie précise les coordonnées du demandeur.

d. Coordonnées PDC

Cette partie précise les coordonnées du point de connexion.

L'identifiant à saisir dans le formulaire correspond à la référence du point de connexion indiqué, suivant le dispositif contractuel, dans le contrat d'accès au réseau de distribution ou dans la fiche d'accord de rattachement au périmètre de facturation. Il correspond également à la référence indiquée sur la facture d'énergie.

2. Suivant le dispositif contractuel, une demande peut émaner du fournisseur ou de l'utilisateur, éventuellement d'un mandataire de l'utilisateur.

a. **Contrat unique**

Une demande émane principalement du fournisseur.

Elle peut toutefois émaner de l'utilisateur pour toute prestation n'entraînant pas de modifications contractuelles.

Les prestations seront facturées au signataire du contrat d'accès au réseau, soit le fournisseur.

b. **Contrat d'accès au réseau de distribution GRD - Utilisateur**

Une demande émane de l'utilisateur ou de son mandataire.

Les prestations seront facturées au signataire du contrat d'accès au réseau, soit l'utilisateur.

c. **Dispositif contractuel "actuel" (client resté au tarif réglementé de vente)**

Une demande émane de l'utilisateur ou de son mandataire.

Les prestations seront facturées au signataire du contrat d'accès au réseau, soit l'utilisateur. Nota : Tout mandataire devra justifier d'un mandat de l'utilisateur.

d. Aucun contrat avec le GRD

Une demande émane d'un tiers non raccordé au réseau public de distribution.

Il peut s'agir notamment de demandes de déplacement d'ouvrages.

Les prestations seront facturées au demandeur.

La facturation des prestations pourra faire l'objet soit d'une facturation séparée, soit être incluse dans la facture d'accès au réseau.

3. Tous les champs du formulaire de demande sont obligatoirement à renseigner.
4. La SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS accuse réception de la demande et atteste de sa recevabilité.
5. Toute irrecevabilité de la demande sera précisée au demandeur par télécopie, messagerie électronique ou à défaut par courrier avec indication des causes de non-recevabilité.
6. Toute demande de prestation doit être adressée à l'accueil GRD de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS suivant les modalités décrites ci-après :
 - a. Par courrier à l'adresse suivante :

SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS
Accueil GRD
2, route de Roisel - CS 40058 Doingt Flamicourt
80208 PERONNE CEDEX
 - b. Par fax au numéro 03.22.84.80.84
 - c. Par mail à l'adresse accueilGRD@sicaesomme.fr

Nota : Téléphone Accueil GRD 03.22.84.80.86

7. Les prestations dont le formulaire de demande accompagné, le cas échéant, de la fiche descriptive de la prestation dûment complétée (partie informations nécessaires à la réalisation de l'intervention) par le demandeur, sera réceptionné par l'Accueil GRD de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS avant le mercredi 16h00 seront réalisées la semaine suivante, sous réserve de disponibilité, aux heures et jours ouvrés sauf indication contraire précisée dans la fiche descriptive de l'intervention.

Toute réalisation d'une demande réceptionnée par l'accueil GRD le mercredi après 16h00 sera décalée d'une semaine par rapport aux délais indiqués ci-dessus.

Nota : si le mercredi est un jour férié, le jour de "référence" sera le mardi.

Intervention en dehors des heures et jours ouvrés :

La réalisation de prestation en dehors des heures et jours ouvrés entraînera une majoration du coût de la prestation suivant les conditions définies ci-après :

Heures de jour (en semaine) : K=1,50

Heures de jour (samedi, dimanche ou jours fériés) : K=1,75

Heures de nuit (en semaine) : K=2

Heures de nuit (samedi, dimanche et jours fériés) : K=2,25

Les heures et jours ouvrés s'entendent du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les heures de nuit s'entendent de 0h à 6h et de 20h à 24h.

Si la prestation devait être réalisée suivant plusieurs types d'heures, le coefficient appliqué serait celui le plus élevé.

Exemple :

Demande de séparation de réseau :

Séparation de réseau : le samedi à 13h00 (nota : K=1,75)

Remise sous tension : le dimanche à 22h00 (nota : K=2,25)

Le coefficient appliqué sera K=2,25.

8. L'enregistrement d'une demande par l'accueil GRD se traduira par l'envoi d'une télécopie, mail ou à défaut par courrier au demandeur précisant la date et le numéro d'enregistrement de la demande et le délai de réalisation de la prestation.
9. Modalités de facturation : le tarif appliqué sera :
A la date de la demande de la prestation pour toutes demandes émanant d'un fournisseur, d'un utilisateur ayant souscrit un contrat CARD, ou d'un client au tarif réglementé de vente.
10. Les demandes sont gérées via une file d'attente et peuvent donc, suivant la charge de travail et les contraintes d'exploitation, faire l'objet d'un report qui sera signifié au demandeur par télécopie, mail et/ou par téléphone le vendredi suivant la date de la demande ou le jeudi si le vendredi est un jour férié.
11. La réalisation de la prestation fera l'objet d'un compte-rendu d'intervention adressé par télécopie ou par mail ou à défaut par courrier au demandeur le jour ouvré suivant.
12. Toute annulation ou report de rendez-vous du fait de l'utilisateur (ou d'un tiers autorisé par lui) sur toute intervention prévue à moins de 2 jours ouvrés sera facturé à hauteur de :
 - a. 17,50 € HT pour les utilisateurs U5.
 - b. 30,07 € HT pour les utilisateurs U4, U3 et U1-2.Le demandeur sera tenu de faire une nouvelle demande.
13. Toute prestation non réalisée, suite à un rendez-vous manqué du fait de l'utilisateur sera facturée à hauteur de :
 - a. 30,70 € HT pour les utilisateurs U5.
 - b. 117,33 € HT pour les utilisateurs U4, U3 et U1-2.Le demandeur sera tenu de faire une nouvelle demande.
14. Toute prestation non réalisée du fait du GRD sera réintégré dans les plus brefs délais dans le planning d'intervention et le coût de la prestation sera minoré des montants précités au point 11.
La nouvelle date d'intervention sera précisée au demandeur par télécopie, messagerie électronique et/ou par téléphone.
15. Le GRD s'engage sur une plage horaire d'intervention 8h00-12h00 ou 13h30-17h00.
16. Toute fraude sera constatée par un « agent assermenté » en vue de l'établissement d'un procès-verbal et fera l'objet des frais suivants :
 - Utilisateurs des segments U5 : 454,2 € HT - 545,04 € TTC
 - Utilisateurs des segments U1-2, U3 et U4 : 556,41 € HT - 667,69 € TTC
17. Toute demande de prestation non décrite dans ce catalogue devra être adressée à l'accueil GRD suivant les modalités définies au point 6 et fera l'objet d'une étude spécifique.



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRESTATION

Date de la demande			
Demandeur			
Fournisseur	☐	Utilisateur	☐
Mandataire	☐		
Prestation			
Nom			
Référence			
Coordonnées Demandeur			
Nom ou Raison sociale			
Adresse	n°		
	rue		
	Code Postal		
	Commune		
Interlocuteur			
Téléphone			
Fax			
E-mail			
Coordonnées PDC			
Référence			
Nom ou Raison sociale			
Code NAF			
Siret			
Adresse	n°		
	rue		
	Code Postal		
	Commune		
Interlocuteur			
Téléphone			
Fax			
Plage d'appel pour joindre l'utilisateur			

La prestation est facturée suivant les conditions de facturation définies dans le catalogue des prestations de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS.

Signature du demandeur

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESTATIONS - ACCES AU RESEAU

Catégorie 1 Les prestations réalisées sous monopole de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS	
Catégorie 2 Les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel	
U1-U2	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur à courbes de charge télérelevé
U3	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur multi-index non télérelevé
U4	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance surveillée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index ou à courbe de charge et dont la puissance souscrite maximale est supérieure à 36 kVA
U5	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance limitée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index et dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA
S	Il s'agit des utilisateurs soutireurs
I	Il s'agit des utilisateurs injecteurs

Prestations	Catégorie	Segment	S ou I	Fiche	Montant HT	Montant TTC
Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	1	U1-U2 U3 U4	S I	AR1	187,97 € HT	225,56 € TTC
Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau Version express 2 jours ouvrés	1	U1-U2 U3 U4	S I	AR1	248,11 € HT	297,73 € TTC
Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau avec déplacement	1	U5	S	AR1	45,89 € HT	55,07 € TTC
Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau sans déplacement	1	U5	S	AR1	24,25 € HT	29,10 € TTC
Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau Version express 5 jours ouvrés avec déplacement	1	U5	S	AR1	82,69 € HT	99,23 € TTC
Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau Version express dans la journée avec déplacement	1	U5	S	AR1	173,21 € HT	207,85 € TTC
Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau Injection du surplus de la production	1	U5	I	AR1	NF	NF
Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau Injection de la totalité de la production	1	U5	I	AR1	45,89 € HT	55,07 € TTC
Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau Injection de la totalité de la production Version express 5 jours ouvrés	1	U5	I	AR1	82,69 € HT	99,23 € TTC
Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau* Injection de la totalité de la production Version express dans la journée si déplacement	1	U5	I	AR1	173,21 € HT	207,85 € TTC
Mise en service sur raccordement existant	1	U1-U2 U3 U4	S I	AR2	120,33 € HT	144,40 € TTC
Mise en service sur raccordement existant équipé d'un compteur évolué	1	U5	S	AR2	1,49 € HT	1,79 € TTC
Mise en service sur raccordement existant non équipé d'un compteur évolué	1	U5	S	AR2	27,24 € HT	32,69 € TTC
Mise en service sur raccordement existant Version express 2 jours ouvrés non équipé d'un compteur évolué	1	U5	S	AR2	64,04 € HT	76,85 € TTC
Mise en service sur raccordement existant Version express dans la journée si déplacement non équipé d'un compteur évolué	1	U5	S	AR2	154,56 € HT	185,47 € TTC
Mise en service sur raccordement existant Injection de la totalité de la production	1	U5	I	AR2	10,25 € HT	12,30 € TTC
Mise en service sur raccordement existant Injection de la totalité de la production Version express 2 jours ouvrés	1	U5	I	AR2	47,05 € HT	56,46 € TTC
Mise en service sur raccordement existant Injection de la totalité de la production Version dans la journée	1	U5	I	AR2	137,57 € HT	165,08 € TTC



Mise en service sur raccordement existant Injection du surplus de la production	1	U5	I	AR2	NF	NF
Mise sous tension pour essais des installations électriques Mise sous tension	1	U1-U2 U3 U4	S I	AR3	710,92 € HT	853,10 € TTC
Mise sous tension pour essais des installations électriques Mise hors tension	1	U1-U2 U3 U4	S I	AR3	387,88 € HT	465,46 € TTC
Mise sous tension pour essais des installations électriques Mise sous tension	1	U5	S I	AR3	171,51 € HT	205,82 € TTC
Mise sous tension pour essais des installations électriques Mise hors tension	1	U5	S I	AR3	103,78 € HT	124,53 € TTC
Résiliation sans suppression du raccordement	1	U1-U2 U3 U4	S	AR4	142,85 € HT	171,42 € TTC
Résiliation sans suppression du raccordement	1	U1-U2 U3 U4	I	AR4	142,85 € HT	171,42 € TTC
Résiliation sans suppression du raccordement	1	U5	S	AR4	NF	NF
Résiliation sans suppression du raccordement	1	U5	I	AR4	9,29 € HT	11,15 € TTC
Intervention pour impayé ou manquement contractuel (BT ≤ 36 kVA) consommateur équipé d'un compteur évolué Limitation	1	U5	S	AR5	3,31 € HT	3,97 € TTC
Intervention pour impayé ou manquement contractuel (BT ≤ 36 kVA) consommateur équipé d'un compteur évolué Suspension	1	U5	S	AR5	36,41 € HT	43,69 € TTC
Intervention pour impayé ou manquement contractuel (BT ≤ 36 kVA) consommateur non équipé d'un compteur évolué Limitation ou suspension	1	U5	S	AR5	51,76 € HT	62,11 € TTC
Intervention pour impayé ou manquement contractuel (BT ≤ 36 kVA) jusqu'au 31/12/2026	1	U5	I	AR5	23,75 € HT	28,50 € TTC
Intervention pour impayé ou manquement contractuel (BT ≤ 36 kVA) à partir du 01/01/2027	1	U5	I	AR5	36,41 € HT	43,69 € TTC
Intervention pour impayé ou manquement contractuel (HTB, HTA et BT > 36 kVA)	1	U1-U2 U3 U4	S I	AR6	139,54 € HT	167,45 € TTC
Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel (BT ≤ 36 kVA)	1	U5	S	AR7	NF	NF
Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel jusqu'au 31/12/2026	1	U5	I	AR7	13,26 € HT	15,91 € TTC
Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel à partir du 01/01/2027	1	U5	I	AR7	NF	NF
Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel (HTB, HTA et BT > 36 kVA)	1	U1-U2 U3 U4	S I	AR8	163,45 € HT	196,14 € TTC
Suppression du raccordement	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR9	Sur devis	Sur devis
Déconnexion ou reconnexion au potelet (BT ≤ 36 kVA)	1	U5	S I	AR10	412,48 € HT	494,97 € TTC

ACCES AU RESEAU – FICHE AR1**MISE EN SERVICE A LA SUITE D'UN RACCORDEMENT NOUVEAU**

Catégorie	1	2	Cible	UTILISATEUR	U1- U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
			Segments								

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la mise sous tension d'un nouveau point de connexion, la programmation du (des) compteur(s), le relevé des index et le rattachement du point de connexion au périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre).

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Utilisateurs du **segment U5** :
 - Réglage du calibre du disjoncteur si nécessaire.
 - Programmation et plombage du compteur.
 - Relevé d'index.
- Utilisateurs du **segment U4** :
 - Réglage du rapport des TC.
 - Vérification du disjoncteur de l'utilisateur (lecture du réglage déclencheur, différentiel).
 - Plombage des réducteurs de mesure.
 - Programmation et plombage du compteur.
 - Relevé d'index.
- Utilisateurs des **segments U1-2 et U3** :
 - Vérification visuelle des chaînes de mesure (U et I) et des réducteurs de mesure.
 - Plombage des réducteurs de mesure.
 - Validation des seuils de réglage de la protection sans essais par rapport à la chaîne de protection du GRD.
 - Plombage de la protection.
 - Programmation et plombage du compteur.
 - Relevé d'index.

PRIX

- Utilisateur du **segment U5-S** :
 - Avec kit d'activation (sans déplacement) **24,25 € HT - 29,10 € TTC**
 - Sans kit d'activation (avec déplacement) **45,89 € HT - 55,07 € TTC**

Injection de la totalité de la production sur le réseau :

- Utilisateur du **segment U5-I** :
 - Avec kit d'activation (sans déplacement) **24,25 € HT - 29,10 € TTC**
 - Sans kit d'activation (avec déplacement) **45,89 € HT - 55,07 € TTC**
- **Majoration**
 - Version express (5 jours ouvrés) **36,80 € HT - 44,16 € TTC**
 - Version express si déplacement (dans la journée)* **127,32 € HT - 152,78 € TTC**
 - Version express sans déplacement (dans la journée)* **50,93 € HT - 61,12 € TTC**

*La réalisation de la prestation est garantie si la demande est faite avant 15 heures. Si elle ne peut être réalisée dans la journée, elle est réalisée le lendemain et n'est pas facturée.

ACCES AU RESEAU – FICHE AR1

MISE EN SERVICE A LA SUITE D'UN RACCORDEMENT NOUVEAU

- Utilisateur des segments U4, U3, U1-2 S-I : **187,97 € HT - 225,56 € TTC**
 - Majoration
 - Version express (2 jours ouvrés) **60,14 € HT - 72,17 € TTC**

Cette prestation n'est pas facturée pour les points de connexion en injection en BT $\leq$ 36 kVA de type « injection du surplus de la production ». Cette prestation n'est pas réalisable en version express.

DELAI DE REALISATION

Le délai standard de réalisation est de dix jours ouvrés

CLAUSES RESTRICTIVES

La prestation est réalisée sous réserve que :

- La demande ne concerne pas un raccordement provisoire
- Les travaux de raccordement soient terminés et que la mise en exploitation ait été réalisée.
- Le montant total des travaux ait été réglé.
- L'utilisateur ou son représentant soit présent lors de l'intervention, hors cas de mise à disposition préalable de l'énergie avec un compteur communicant.
- Utilisateurs des segments U4 et U5 :
 - Mise en service sous réserve de la transmission par l'utilisateur du certificat de conformité de son installation électrique visé par le CONSUEL.
- Utilisateurs des segments U1-2 et U3 :
 - Mise en service sous réserve de la transmission par l'utilisateur du certificat de conformité de son installation visé par le CONSUEL, du procès-verbal d'essai des réducteurs de mesures, de la vérification des réglages des protections par un organisme agréé, du procès-verbal des essais prévus par la NF C13-100 et du procès-verbal d'essai du transformateur HTA/BT pour un comptage réalisé en basse tension.
- L'utilisateur doit justifier d'un **contrat de fourniture pour le soutirage et d'un contrat d'accès au réseau de distribution injection pour la production.**

L'ÉNERGIE DE NOS CAMPAGNES

ACCES AU RESEAU - FICHE AR1**MISE EN SERVICE - U1 - U2 - U3***Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention*

Date souhaitée d'intervention	
Plage horaire	☐ 8h00 - 12h00 ☐ 13h30 - 17h00

Numéro de téléréleve (à renseigner uniquement pour les utilisateurs U1-U2)	
---	--

Option tarifaire	☐ CU		☐ LU		
	☐ Pointe fixe		☐ Pointe fixe		
	☐ Pointe mobile		☐ Pointe Mobile		
Puissances souscrites	Pte	HP SH	HC SH	HP SB	HC SB

MISE EN SERVICE - U4*Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention*

Date souhaitée d'intervention	
Plage horaire	☐ 8h00 - 12h00 ☐ 13h30 - 17h00

Option tarifaire	☐ CU		☐ LU	
Puissances souscrites	HP SH	HC SH	HP SB	HC SB

MISE EN SERVICE - U5*Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention*

Date souhaitée d'intervention	
Plage horaire	☐ 8h00 - 12h00 ☐ 13h30 - 17h00

Option tarifaire TURPE	CU ST	CU 4 plages	MU 2 plages	MU 4 plages	LU ST
Puissance souscrite					

CU ST : Tarif Courte Utilisation Sans différenciation Temporelle

CU 4 plages : Tarif Courte Utilisation 4 Plages (Heures Pleines de Saison Haute, Heures Creuses de Saison Haute, Heures Pleines de Saison Basse, Heures Creuses de Saison Basse)

MU 2 plages : Tarif Moyenne Utilisation de Saison Haute et Saison Basse

MU 4 plages : Tarif Moyenne Utilisation 4 Plages (Heures Pleines de Saison Haute, Heures Creuses de Saison Haute, Heures Pleines de Saison Basse, Heures Creuses de Saison Basse)

LU ST : Tarif Longue Utilisation Sans Différenciation Temporelle

ACCES AU RESEAU – FICHE AR2**MISE EN SERVICE SUR RACCORDEMENT EXISTANT**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	---	---	-------------------	-------------	-------	----	----	----	------------------	---	---

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre) et, le cas échéant, le déplacement sur site avec le relevé des index.

Pour les points de connexion en soutirage en BT $36 \leq \text{kVA}$ équipés de compteurs évolués, quand la mise en service s'accompagne d'un changement d'utilisateur, la prestation comprend aussi le réglage de la puissance souscrite sans intervention sur le disjoncteur.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement éventuel d'un agent technique.
- Utilisateurs du **segment U5** :
 - Réglage du calibre du disjoncteur.
 - Programmation du compteur.
 - Relevé d'index.
- Utilisateurs du **segment U4** :
 - Réglage du rapport des TC.
 - Vérification du disjoncteur de l'utilisateur (réglage déclencheur, différentiel).
 - Programmation du compteur.
 - Relevé d'index.
- Utilisateurs des **segments U1-2 et U3** :
 - Vérification de la cohérence du rapport des réducteurs de mesure avec la puissance demandée.
 - Programmation du compteur.
 - Relevé d'index.

CLAUSES RESTRICTIVES

Mise en service sous réserve de la compatibilité de la puissance demandée avec les caractéristiques techniques du branchement.

L'utilisateur doit justifier d'un **contrat de fourniture pour le soutirage** et d'un **contrat d'accès au réseau de distribution** **injection pour la production**.

DELAI DE REALISATION

Le délai maximum de réalisation est de 5 jours ouvrés.

PRIX

- Utilisateur du **segment U5-S** :
 - Utilisateur équipé d'un compteur communicant ou point de connexion non équipé d'un compteur communicant avec un utilisateur ayant demandé la pose d'un compteur communicant au moment de la demande de mise en service
1,49 € HT - 1,79 € TTC
 - Utilisateur non équipé d'un compteur communicant **27,24 € HT - 32,69 € TTC**

Injection de la totalité de la production sur le réseau :

- Utilisateur du **segment U5-I** : **10,25 € HT - 12,30 € TTC**

- **Majoration**

- Version express (2 jours ouvrés)* **36,80 € HT - 44,16 € TTC**
- Version express si déplacement (dans la journée)* **127,32 € HT - 152,78 € TTC**

*Uniquement pour les points de connexion équipés d'un compteur non communicant dont l'alimentation est suspendue ou réduite

ACCES AU RESEAU - FICHE AR2**MISE EN SERVICE SUR RACCORDEMENT EXISTANT**

Cette prestation n'est pas facturée pour les points de connexion en injection en BT ≤ 36 kVA de type « injection du surplus de la production ». Cette prestation n'est pas réalisable en version express.

- Utilisateur des **segments U4, U3, U1-2 S-I** : **120,33 €^{HT} - 144,40 €^{TTC}**

MISE EN SERVICE - U1 - U2 - U3**Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention**

Date souhaitée d'intervention					
Plage horaire	☐ 8h00 - 12h00		☐ 13h30 - 17h00		
Numéro de télérelève (à renseigner uniquement pour les utilisateurs U1-U2)					
Option tarifaire	☐ CU		☐ LU		
	☐ Pointe fixe		☐ Pointe fixe		
	☐ Pointe mobile		☐ Pointe Mobile		
Puissances souscrites	Pte	HP SH	HC SH	HP SB	HC SB

MISE EN SERVICE - U4**Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention**

Date souhaitée d'intervention				
Plage horaire	☐ 8h00 - 12h00		☐ 13h30 - 17h00	
Option tarifaire	☐ CU		☐ LU	
Puissances souscrites	HP SH	HC SH	HP SB	HC SB

MISE EN SERVICE - U5**Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention**

Date souhaitée d'intervention					
Plage horaire		☐ 8h00 - 12h00		☐ 13h30 - 17h00	
Option tarifaire TURPE	CU ST	CU 4 plages	MU 2 plages	MU 4 plages	LU ST
Puissance souscrite					

CU ST : Tarif Courte Utilisation Sans différenciation Temporelle

CU 4 plages : Tarif Courte Utilisation 4 Plages (Heures Pleines de Saison Haute, Heures Creuses de Saison Haute, Heures Pleines de Saison Basse, Heures Creuses de Saison Basse)

MU 2 plages : Tarif Moyenne Utilisation de Saison Haute et Saison Basse

MU 4 plages : Tarif Moyenne Utilisation 4 Plages (Heures Pleines de Saison Haute, Heures Creuses de Saison Haute, Heures Pleines de Saison Basse, Heures Creuses de Saison Basse)

LU ST : Tarif Longue Utilisation Sans Différenciation Temporelle

ACCES AU RESEAU – FICHE AR3**MISE SOUS TENSION POUR ESSAIS DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES**

Catégorie	1	2	Cible	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
			Segments								

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la mise sous tension provisoire pour essais des installations électriques de l'utilisateur non résidentiel. La mise sous tension pour essais ne peut servir à l'exploitation de l'installation concernée et sa durée maximale est d'un mois. Si cette durée est dépassée et en l'absence de l'attestation de conformité validée par le Consuel ou d'un rapport de vérification vierge de toute remarque, le point de connexion concerné est mis hors tension. Le délai standard de réalisation de la mise sous tension est de dix jours ouvrés.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Utilisateurs du **segment U5 non résidentiel** :
 - Réglage du calibre du disjoncteur.
 - Programmation et plombage du compteur.
 - Relevé d'index.
- Utilisateurs du **segment U4** :
 - Réglage du rapport des TC.
 - Vérification du disjoncteur de l'utilisateur (réglage déclencheur, différentiel).
 - Plombage des réducteurs de mesure.
 - Programmation et plombage du compteur.
 - Relevé d'index.
- Utilisateurs des **segments U1-2 et U3** :
 - Vérification visuelle des chaînes de mesure (U et I) et des réducteurs de mesure.
 - Plombage des réducteurs de mesure.
 - Validation des seuils de réglage de la protection sans essais par rapport à la chaîne de protection du GRD.
 - Plombage de la protection.
 - Programmation et plombage du compteur.
 - Relevé d'index.

PRIX

- Utilisateur du **segment U5 non résidentiel** :
 - Mise sous tension **171,51 €^{HT} - 205,82 €^{TTC}**
 - Mise hors tension **103,78 €^{HT} - 124,53 €^{TTC}**
- Utilisateur des **segments U4, U3, U1-2** :
 - Mise sous tension **710,92 €^{HT} - 853,10 €^{TTC}**
 - Mise hors tension **387,88 €^{HT} - 465,46 €^{TTC}**

CLAUSES RESTRICTIVES

- Utilisateurs des **segments U4 et U5 non résidentiel** :
 - Mise sous tension sous réserve de la transmission par l'utilisateur du document "mise sous tension temporaire en vue de procéder aux essais d'installation électrique" dûment complété et signé.
- Utilisateurs des **segments U1-2 et U3** :
 - Mise sous tension sous réserve de la transmission par l'utilisateur du document "mise sous tension temporaire en vue de procéder aux essais d'installation électrique" dûment complété et signé, du procès-verbal d'essai des réducteurs de mesures, de la vérification des réglages des protections par un organisme agréé, du procès-verbal des essais prévus par la NF C 13-100 et du procès-verbal d'essai du transformateur HTA/BT pour un comptage réalisé en basse tension.
- L'utilisateur doit justifier d'un **contrat de fourniture**.

Le document de "mise sous tension temporaire en vue de procéder aux essais d'installation électrique" sera transmis par courrier par le GRD au demandeur dès réception de la demande de prestation.

ACCES AU RESEAU - FICHE AR3**MISE EN SERVICE - U1 - U2 - U3****Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention**

Date souhaitée d'intervention	
Plage horaire	☐ 8h00 - 12h00 ☐ 13h30 - 17h00

Numéro de téléréleve (à renseigner uniquement pour les utilisateurs U1-U2)	
---	-------

Option tarifaire	☐ CU		☐ LU		
	☐ Pointe fixe		☐ Pointe fixe		
	☐ Pointe mobile		☐ Pointe Mobile		
Puissances souscrites	Pte	HP SH	HC SH	HP SB	HC SB

MISE EN SERVICE - U4**Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention**

Date souhaitée d'intervention	
Plage horaire	☐ 8h00 - 12h00 ☐ 13h30 - 17h00

Option tarifaire	☐ CU		☐ LU	
Puissances souscrites	HP SH	HC SH	HP SB	HC SB

MISE EN SERVICE - U5 NON RESIDENTIEL**Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention**

Date souhaitée d'intervention	
Plage horaire	☐ 8h00 - 12h00 ☐ 13h30 - 17h00

Option tarifaire TURPE	CU ST	CU 4 plages	MU 2 plages	MU 4 plages	LU ST
Puissance souscrite					

CU ST : Tarif Courte Utilisation Sans différenciation Temporelle

CU 4 plages : Tarif Courte Utilisation 4 Plages (Heures Pleines de Saison Haute, Heures Creuses de Saison Haute, Heures Pleines de Saison Basse, Heures Creuses de Saison Basse)

MU 2 plages : Tarif Moyenne Utilisation de Saison Haute et Saison Basse

MU 4 plages : Tarif Moyenne Utilisation 4 Plages (Heures Pleines de Saison Haute, Heures Creuses de Saison Haute, Heures Pleines de Saison Basse, Heures Creuses de Saison Basse)

LU ST : Tarif Longue Utilisation Sans Différenciation Temporelle

ACCES AU RESEAU – FICHE AR4**RESILIATION SANS SUPPRESSION DU RACCORDEMENT**

Catégorie	1	2	Cible	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
			Segments								

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation sans suppression du raccordement consiste en la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre), le cas échéant, la résiliation du contrat d'accès conclu directement par l'utilisateur avec le gestionnaire de réseau public de distribution et, le cas échéant, le déplacement sur site avec le relevé des index.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES- Résiliation sans mise hors tension :

- Clôture du compte utilisateur dans la base de gestion du GRD.
- Utilisateurs du **segment U5** :
 - Etablissement de la facture de résiliation suivant le relevé fourni par l'utilisateur ou réalisé par le GRD à distance (compteur communicant).
- Utilisateurs des **segments U1-2, U3 et U4** :
 - Déplacement éventuel d'un agent technique.
 - Relève des données du compteur nécessaires à l'établissement de la facture de résiliation d'acheminement.

- Résiliation avec mise hors tension :

- Clôture du compte utilisateur dans la base de gestion du GRD.
- Déplacement d'un agent technique.
- Utilisateurs du **segment U5** :
 - Relève des données du compteur nécessaires à l'établissement de la facture de résiliation d'acheminement.
 - Mise hors tension du point de connexion.
- Utilisateurs du **segment U4** :
 - Relève des données du compteur nécessaires à l'établissement de la facture de résiliation d'acheminement.
 - Mise hors tension du point de connexion.
 - Dépose éventuelle du tableau de comptage.
- Utilisateurs des **segments U1-2 et U3** :
 - Relève des données du compteur nécessaires à l'établissement de la facture de résiliation d'acheminement.
 - Suspension de l'accès au réseau (ouverture de l'interrupteur, du disjoncteur, plombage...).
 - Dépose éventuelle du tableau de comptage.

CLAUSES RESTRICTIVES- Résiliation sans mise hors tension :

La demande devra être accompagnée d'une demande de "mise en service sur raccordement existant" du nouvel utilisateur.

DELAI DE REALISATION

Le délai maximum de réalisation est de 5 jours ouvrés.

PRIX

- Utilisateur du **segment U5-S** : **NF**
- Utilisateur du **segment U5-I** : **9,29 € HT - 11,15 € TTC**
- Utilisateur du **segment U4, U3, U1-2-S** : **142,85 € HT - 171,42 € TTC**
- Utilisateur du **segment U4, U3, U1-2-I** : **142,85 € HT - 171,42 € TTC**

ACCES AU RESEAU - FICHE AR4

RESILIATION SANS SUPPRESSION DU RACCORDEMENT

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

TYPE :	
Résiliation avec mise hors tension ☐	
Résiliation sans mise hors tension ☐	
Date souhaitée d'intervention	
Plage horaire	☐ 8h00 - 12h00 ☐ 13h30 - 17h00



ACCES AU RESEAU – FICHE AR5**INTERVENTION POUR IMPAYE OU MANQUEMENT CONTRACTUEL
(BT ≤ 36 kVA)**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	-------------------	-------------	-------	----	----	-----------	------------------	----------	----------

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La demande émane du fournisseur pour les utilisateurs soutireurs.

La prestation consiste en la suspension de l'accès au réseau de distribution du point de connexion de l'utilisateur (alimentation ou desserte) et au relevé des index dans le cas d'un compteur communicant, sous réserve d'un accès au compteur pour effectuer le relevé.

Le fournisseur peut demander la limitation de la puissance par la pose de limiteur 5A ou 15A ou par le réglage du disjoncteur de branchement à 15A si possible (s'applique exclusivement aux consommateurs résidentiels).

Lorsque le compteur n'est pas communicant, la réalisation de ces prestations de rétablissement ou de limitation est conditionnée à la présence de l'utilisateur. En cas d'absence de l'utilisateur la prestation ne sera pas réalisée et un déplacement vain sera facturé.

Après une période de suspension d'accès au réseau de plus de 3 mois, le point de connexion sera considéré comme inactif.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Suspension de l'accès au réseau de distribution ou pose du limiteur ou réglage du disjoncteur.
- Relevé des index.

DELAI DE REALISATION

Le délai standard de réalisation est de dix jours ouvrés.

Si une équipe doit effectuer, dans le cadre d'une suspension de l'alimentation, un second déplacement avec des moyens particuliers pour des raisons techniques, le délai standard est alors de dix jours ouvrés + 10 jours ouvrés, soit 20 jours ouvrés.

PRIX

- Utilisateur du **segment U5-S** Consommateur équipé d'un compteur évolué Limitation de l'alimentation : **3,31 € HT(*) - 3,97 € TTC**
- Utilisateur du **segment U5-S** Consommateur équipé d'un compteur évolué Suspension de l'alimentation : **36,41 € HT(*) - 43,69 € TTC**
- Utilisateur du **segment U5-S** Consommateur non équipé d'un compteur évolué Limitation ou Suspension : **51,76 € HT(*) - 62,11 € TTC**
- Utilisateur du **segment U5-I** Pour manquement contractuel : **23,75 € HT - 28,50 € TTC**
Au 1^{er} janvier 2027 :
- Utilisateur du **segment U5-I** Pour manquement contractuel : **36,41 € HT (*) - 43,69 € TTC**
- Déplacement vain : **30,70 € HT - 36,84 € TTC**

INFORMATION NECESSAIRE A L'INTERVENTION

☐ Suspension de l'alimentation

☐ Limitation de l'alimentation

Niveau de limiteur :

☐ 5 A

☐ 15 A



ACCES AU RESEAU – FICHE AR6**INTERVENTION POUR IMPAYE OU MANQUEMENT CONTRACTUEL
(HTA ET BT > 36 kVA)**

Catégorie	1	2	Cible	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
			Segments								

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La demande émane du fournisseur.

La prestation consiste en la suspension de l'accès au réseau de distribution (ou de la desserte) d'un point de connexion de l'utilisateur et le relevé des index.

Après une période de suspension d'accès au réseau de plus de 3 mois, le point de connexion sera considéré comme inactif.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Suspension de l'accès au réseau de distribution.
- Relevé des index.

DELAI DE REALISATION

Le délai standard de réalisation est de dix jours ouvrés.

PRIX

- Utilisateur du segment U4, U3 et U1-2 : **139,54 € HT - 167,45 € TTC**

ACCES AU RESEAU – FICHE AR7

RETABLISSEMENT SUITE A INTERVENTION POUR IMPAYE OU MANQUEMENT CONTRACTUEL (BT ≤ 36 KVA)

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	-------------------	-------------	-------	----	----	-----------	------------------	----------	----------

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en le rétablissement de l'alimentation (ou de la desserte) du point de connexion et/ou la suppression de la réduction de la puissance maximale de soutirage.
Elle comprend également le relevé des index.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement éventuel d'un agent technique.
- Rétablissement de l'accès au réseau de distribution ou suppression de la limitation de la puissance par dépose des limiteurs ou réglage du disjoncteur ou par téléopération.
- Relevé des index.

CLAUSES RESTRICTIVES

Si la demande de rétablissement de la fourniture n'est pas effective 3 mois après la suspension d'accès au réseau, la remise sous tension du point de connexion sera considérée comme une prestation de "mise en service sur raccordement existant" et facturée suivant les conditions définies pour cette prestation.

La présence de l'utilisateur est obligatoire.

DELAI DE REALISATION

Pour les points de connexion en soutirage :

Si la demande intervient avant 15 heures le rétablissement est réalisé le jour même. Dans le cas contraire, le délai maximum de réalisation est de un jour ouvré.

Si l'utilisateur est équipé d'un compteur évolué et si la demande intervient après 15 heures, le rétablissement est réalisé le jour même sous réserve qu'il puisse effectivement être réalisé par téléopération. Dans le cas contraire, il est réalisé le lendemain.

Pour les points de connexion en injection, le délai standard de réalisation est de un jour ouvré.

PRIX

- Utilisateur du **segment U5-S** : **NF***
- Utilisateur du **segment U5-I** : **13,26 € HT - 15,91 € TTC**
- **Au 1^{er} janvier 2027** : Utilisateur du **segment U5-I** : **NF***

*non facturé, son prix étant inclus dans le tarif des interventions pour impayé : prestation AR5

ACCES AU RESEAU – FICHE AR8**RETABLISSEMENT SUITE A INTERVENTION POUR IMPAYE
OU MANQUEMENT CONTRACTUEL
(HTA ET BT > 36 KVA)**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	-------------------	-------------	--------------	-----------	-----------	----	------------------	----------	----------

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en le rétablissement de l'alimentation (ou de la desserte) du point de connexion et le relevé des index.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Rétablissement de l'accès au réseau de distribution.
- Relevé des index.

CLAUSES RESTRICTIVES

Si la demande de rétablissement de la fourniture n'est pas effective 3 mois après la suspension d'accès au réseau, la remise sous tension du point de connexion sera considérée comme une prestation de "mise en service sur raccordement existant" et facturée suivant les conditions définies pour cette prestation.

DELAI DE REALISATION

Le délai standard de réalisation est de un jour ouvré.

PRIX

- Utilisateur du **segment U4, U3 et U1-2** : **163,45 € HT - 196,14 € TTC**

ACCES AU RESEAU – FICHE AR9**SUPPRESSION DU RACCORDEMENT**Catégorie **1** 2Cible
Segments

UTILISATEUR

U1-U2**U3****U4****U5**

TYPE UTILISATEUR

S**I****DESCRIPTION DE LA PRESTATION**

La prestation, qui s'applique aux points de connexion ne correspondant pas à un branchement provisoire, consiste en la rédaction de la proposition technique et financière de débranchement, la mise hors tension de l'installation et les travaux de suppression du raccordement.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Etude de réalisation.
- Etablissement de la proposition technique et financière.

DELAI DE REALISATION

La prestation est réalisée à une date convenue avec le demandeur

PRIX

La prestation est facturée sur devis.

sicae
L'ÉNERGIE DE NOS CAMPAGNES

ACCES AU RESEAU – FICHE AR10**DECONNEXION OU RECONNEXION AU POTELET (BT ≤ 36 kVA)**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	-------------------	-------------	-------	----	----	-----------	------------------	----------	----------

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Pour les points de connexion en BT ≤ 36 kVA, la prestation consiste en la déconnexion (ou la reconnexion) du câble d'alimentation individualisé au potelet de toiture.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'agents techniques.
- Déconnexion (ou reconnexion) du câble d'alimentation individualisé au potelet de toiture.

DELAI DE REALISATION

La prestation est réalisée à une date convenue avec le demandeur.

PRIX

- Intervention : **412,48 HT - 494,97 € TTC**

sicae
L'ÉNERGIE DE NOS CAMPAGNES

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESTATIONS - COMPTAGE

Catégorie 1 Les prestations réalisées sous monopole de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS	
Catégorie 2 Les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel	
U1-U2	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur à courbes de charge télérelevé
U3	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur multi-index non télérelevé
U4	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance surveillée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index ou à courbe de charge et dont la puissance souscrite maximale est supérieure à 36 kVA
U5	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance limitée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index et dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA
S	Il s'agit des utilisateurs soutireurs
I	Il s'agit des utilisateurs injecteurs

Prestations	Catégorie	Segment	S ou I	Fiche	Montant HT	Montant TTC
Vérification visuelle du compteur (BT ≤ 36 kVA)	1	U5	S I	C1	36,64 € HT	43,96 € TTC
Vérification visuelle du compteur (> 36 kVA)	1	U1-U2 U3 U4	S I	C1	134,35 € HT	161,22 € TTC
Vérification métrologique du compteur - Appareil étalon	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	C2	330,80 € HT	396,96 € TTC
Contrôle de cohérence d'un dispositif de compteur par un compteur en doublon (BT ≤ 36 kVA)	1	U5	S I	C3	236,35 € HT	283,62 € TTC
Vérification de la chaîne de mesure (HTA)	1	U1-U2 U3	S I	C4	192,88 € HT	231,45 € TTC
Modification de comptage sur réducteurs sans déplacement	1	U1-U2 U3	I	C5	20,36 € HT	24,43 € TTC
Modification de comptage sur réducteurs avec déplacement sans changement de compteur	1	U1-U2 U3	I	C5	186,85 € HT	224,22 € TTC
Modification de comptage sur réducteurs avec déplacement avec changement de compteur	1	U1-U2 U3	I	C5	468,07 € HT	561,68 € TTC
Activation de la sortie « télé-information client » (TIC)	1	U1-U2 U3 U4	S I	C6	118,83 € HT	142,60 € TTC
Activation de la sortie « télé-information client » (TIC)	1	U5	S I	C6	30,70 € HT	36,84 € TTC
Modification des codes d'accès au compteur	1	U1-U2	S I	C7	115,42 € HT	138,50 € TTC
Synchronisation du dispositif de comptage (HTA et BT > 36 kVA)	1	U1-U2 U3 U4	S I	C8	31,02 € HT	37,22 € TTC
Abandon de la propriété du dispositif de comptage de l'utilisateur	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	C9	NF	NF
Modification de comptage à lecture directe Jusqu'au 31/12/2026	1	U3 U4 U5	I	C10	54,54 € HT	65,45 € TTC
Modification de comptage à lecture directe A partir du 01/01/2027	1	U3 U4 U5	I	C10	NF	NF
Paramétrage d'une synchrone de courbes de mesure	1	U1-U2 U3 U4...U5	S I	C11	44,12 € HT	52,94 € TTC

COMPTAGE – FICHE C1**VERIFICATION VISUELLE DU COMPTEUR**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	-------------------	-------------	--------------	-----------	-----------	-----------	------------------	----------	----------

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en un contrôle visuel du fonctionnement du compteur et en un relevé des index.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Contrôle du bon fonctionnement des éléments du tableau de comptage, hors métrologie et calibrage.

DELAI DE REALISATION

Le délai standard de réalisation est de dix jours ouvrés.

PRIX

- Utilisateur du **segment U5** : 36,64 € HT - 43,96 € TTC
- Utilisateur des **segments U4, U3 et U1-2** : 134,35 € HT - 161,22 € TTC

La prestation n'est pas facturée si un défaut est visuellement constaté.

sicae
L'ÉNERGIE DE NOS CAMPAGNES

COMPTAGE – FICHE C2**VERIFICATION METROLOGIQUE DU COMPTEUR**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	---	---	-------------------	-------------	-------	----	----	----	------------------	---	---

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la vérification métrologique du compteur avec installation puis dépose du matériel adéquat et la remise d'un constat de vérification métrologique.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Pose de l'appareil (appareil étalon, valise d'injection, pince ampèremétrique, câbles et accessoires).
- Relevé des données.
- Etablissement du constat de vérification métrologique.
- Dépose de l'appareil.
- Remplacement du compteur si nécessaire.

DELAI DE REALISATION

Le délai standard de réalisation est de dix jours ouvrés lorsque la vérification est réalisée sur site.

PRIX

- Appareil étalon :

330,80 € HT - 396,96 € TTC

La prestation est facturée si le compteur est reconnu exact, dans la limite de la tolérance réglementaire. Dans le cas contraire, elle n'est pas facturée.

COMPTAGE - FICHE C3**CONTROLE DE COHERENCE D'UN DISPOSITIF DE COMPTAGE PAR UN
COMPTEUR EN DOUBLON (BT ≤ 36 KVA)**

Catégorie	1	2	Cible	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
			Segments								

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste à contrôler sur site la cohérence des données enregistrées par le dispositif de comptage, en posant un compteur électronique en doublon. Elle débouche sur la remise d'un rapport à l'utilisateur.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Pose de l'appareil.
- Relevé des données.
- Dépose de l'appareil.
- Etablissement du rapport et transmission à l'utilisateur.
- Remplacement du compteur si nécessaire.

PRIX

- Utilisateur du **segment U5-S** : **236,35 € HT - 283,62 € TTC**

La prestation est facturée si les données sont cohérentes. Dans le cas contraire, elle n'est pas facturée.

DELAI DE REALISATION

Le délai standard de réalisation est de dix jours ouvrés pour la mise en place du compteur en doublon pendant une durée convenue avec le demandeur.

CLAUSES

- En cas de remplacement du compteur, la pose du nouveau dispositif de comptage se fait en lieu et place du dispositif existant.

COMPTAGE – FICHE C4**VERIFICATION DE LA CHAINE DE MESURE (HTA)**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	-------------------	-------------	--------------	-----------	----	----	------------------	----------	----------

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la vérification de la cohérence métrologique de l'installation et en la vérification du câblage des transformateurs de tension et de courant.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Vérification visuelle des chaînes de mesure (U et I) et des réducteurs de mesure.
- Vérification de la cohérence du rapport des réducteurs de mesure, de la classe de précision et de la puissance de précision.
- Vérification du câblage des réducteurs de mesure.
- Relevé d'index.
- Remise du rapport de vérification.

CLAUSES RESTRICTIVES

La prestation ne comprend pas l'intervention éventuelle de séparation de réseau.

DELAI DE REALISATION

Le délai standard de réalisation est de 10 jours ouvrés.

PRIX

Utilisateurs des segments U3, U1-2 : **192,88 € HT - 231,45 € TTC**

COMPTAGE – FICHE C5**MODIFICATION DE COMPTAGE SUR REDUCTEURS (HTA ET BT >36 KVA)**

Catégorie	1	2	Cible	UTILISATEUR	U1- U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
			Segments								

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en l'ensemble des modifications, paramétrages et contrôles de l'installation nécessaires à la modification du dispositif de comptage dans des conditions de réalisation dépendant de la situation technique rencontrée sur place, et en le relevé des index.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Contrôle de l'installation.
- Remplacement du compteur si nécessaire.
- Modifications des paramétrages.
- Relevé des index.

PRIX

- Intervention sans déplacement* : **20,36 € HT - 24,43 € TTC**
- Intervention avec déplacement sans changement de compteur : **186,85 € HT - 224,22 € TTC**
- Intervention avec déplacement avec changement de compteur : **468,07 € HT - 561,68 € TTC**

*Sans déplacement : uniquement pour les compteurs dont la communication est fonctionnelle.

DELAI DE REALISATION

Le délai standard de réalisation est de dix jours ouvrés

CLAUSES RESTRICTIVES

- La prestation ne comprend pas l'intervention éventuelle de séparation de réseaux.
- La pose du nouveau dispositif de comptage se fait en lieu et place du dispositif existant

COMPTAGE – FICHE C6**ACTIVATION DE LA SORTIE « TELE-INFORMATION CLIENT » (TIC)**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	-------------------	-------------	--------------	-----------	-----------	-----------	------------------	----------	----------

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en l'activation de l'interface de communication « télé-information client » (TIC) du compteur électronique de l'utilisateur et en un relevé des index.

Le délai de réalisation est de 10 jours ouvrés.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent de maîtrise.
- Activation de la sortie TIC.
- Relevé des index.

PRIX

- Utilisateur du segment U5 : 30,70 € HT - 36,84 € TTC
- Utilisateur des segments U4, U3 et U1-2 : 118,83 € HT - 142,60 € TTC
- Le changement de mode de la sortie TIC n'est pas facturé pour les consommateurs équipés d'un compteur évolué.

CLAUSES RESTRICTIVES

Le compteur doit être équipé d'une sortie TIC.

Dans le cas contraire, la demande devra être accompagnée d'une demande de "remplacement de compteur" (cf. fiche C6).

COMPTAGE - FICHE C7**MODIFICATION DES CODES D'ACCES AU COMPTEUR**

Catégorie	1	2	Cible	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
			Segments								

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la modification du paramétrage du comptage permettant de changer les codes d'accès à distance aux informations des compteurs électroniques télérelevables et la transmission des codes d'accès à l'utilisateur ou à un tiers autorisé par lui.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent de maîtrise.
- Remplacement de la PROM ou paramétrage du compteur.
- Paramétrage de l'outil de télé-relevé.
- Transmission des nouveaux codes d'accès à l'utilisateur.

DELAI DE REALISATION

Le délai standard de réalisation est de dix jours ouvrés.

PRIX

- Utilisateurs du segment U1 - U2 : **115,42 € HT - 138,50 € TTC**

sicae
L'ÉNERGIE DE NOS CAMPAGNES

COMPTAGE - FICHE C8**SYNCHRONISATION DU DISPOSITIF DE COMPTAGE
(HTA ET BT > 36 kVA)**

Catégorie	1	2	Cible	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
			Segments								

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste à mettre à jour le calendrier du dispositif de comptage, programmer les changements d'heure légale (d'hiver / d'été) et mettre à l'heure le matériel en cas de dérive.

La prestation est réalisée à une date convenue avec le demandeur.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement éventuel d'un agent technique.
- Mise à jour du dispositif de comptage.
- Relevé des index.

PRIX

- Facturation annuelle : **31,02 € HT - 37,22 € TTC**

sicae
L'ÉNERGIE DE NOS CAMPAGNES

COMPTAGE – FICHE C9**ABANDON DE LA PROPRIETE DU DISPOSITIF DE COMPTAGE DE L'UTILISATEUR**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	-------------------	-------------	--------------	-----------	-----------	-----------	------------------	----------	----------

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Lorsque le dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur fonctionne, la prestation consiste en le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage, avec mise à jour du système d'information et modification de la composante annuelle de comptage (CC).

Lorsqu'un des éléments du dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur est défectueux, la prestation consiste en le remplacement du dispositif de comptage, la vérification du bon fonctionnement du dispositif de comptage, la mise en exploitation du dispositif de comptage et le relevé des compteurs (ancien et éventuel nouveau).

La prestation est réalisée à une date convenue avec le demandeur.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement éventuel d'un agent technique.
- Remplacement éventuel du dispositif de comptage.
- Relevé des index.

PRIX

Cette prestation n'est pas facturée.

COMPTAGE – FICHE C10**MODIFICATION DE COMPTAGE A LECTURE DIRECTE**

Catégorie	1	2	Cible	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
			Segments								

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Pour les points de connexion en injection existants, la prestation consiste, si nécessaire, en la programmation et le changement du compteur et du panneau de comptage, et en le relevé d'index.

La modification du dispositif de comptage pour les producteurs raccordés en BT ≤ 36 kVA ne sera plus facturée à partir du 1^{er} janvier 2027, dans le cadre d'une évolution normale du système de comptage (remplacement du compteur par un compteur communicant).

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Programmation et changement du compteur et du panneau de comptage.
- Relevé d'index.

DELAI DE REALISATION

Le délai standard de réalisation est de dix jours ouvrés.

PRIX

- Utilisateur des segments U3, U4 et U5 : **54,54 € HT - 65,45 € TTC**

Au 1^{er} janvier 2027 : Cette prestation n'est pas facturée.

COMPTAGE – FICHE C11**PARAMETRAGE D'UNE SYNCHRONE DE COURBES DE MESURE**

Catégorie	1	2	Cible	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
			Segments								

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en le paramétrage et le calcul d'une nouvelle synchrone de courbes de mesure.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Paramétrage et calcul d'une nouvelle synchrone de courbes de mesure.
- Transmission des éléments au format texte normalisé.

PRIX

Paramétrage d'une synchrone de courbes de mesure : **44,12 € HT - 52,94 € TTC**

DELAI DE REALISATION

Les premières données sont transmises au début du mois M+1 ou du Mois M+2 en fonction du jour du mois M auquel la prestation a été demandée.

CLAUSES

L'utilisateur doit être muni d'un compteur à courbes de charge télérelevé.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESTATIONS - CONTRAT

Catégorie 1	Les prestations réalisées sous monopole de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS
Catégorie 2	Les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel
U1-U2	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur à courbes de charge télérelevé
U3	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur multi-index non télérelevé
U4	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance surveillée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index ou à courbe de charge et dont la puissance souscrite maximale est supérieure à 36 kVA
U5	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance limitée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index et dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA
S	Il s'agit des utilisateurs soutireurs
I	Il s'agit des utilisateurs injecteurs

Prestations	Catégorie	Segment	S ou I	Fiche	Montant HT	Montant TTC
Changement de fournisseur et/ou de responsable d'équilibre	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	CT1	NF	NF
Bilan qualité de fourniture Standard de continuité	1	U1-U2 U3	S I	CT2	292,51 € HT	351,01 € TTC
Bilan qualité de fourniture Personnalisé de continuité	1	U1-U2 U3	S I	CT2	360,87 € HT	433,05 € TTC
Bilan qualité de fourniture Personnalisé de qualité	1	U1-U2 U3	S I	CT2	1 418,39 € HT	1 702,07 € TTC
Duplicata de document	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	CT3	14,78 € HT	17,74 € TTC

sicae

L'ÉNERGIE DE NOS CAMPAGNES

CONTRAT – FICHE CT1**CHANGEMENT DE FOURNISSEUR ET/OU DE RESPONSABLE D'EQUILIBRE**

Catégorie	1	2	Cible	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
			Segments								

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du nouveau fournisseur et/ou au périmètre du responsable d'équilibre et la transmission des index de changement de fournisseur.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Validation de la recevabilité de la demande suivant les conditions définies dans le contrat GRD-F ou CARD.
- Transmission des données de comptage aux fournisseurs (ancien et nouveau).
- Mise à jour administrative des données "contractuelles" du point de connexion.

CLAUSES RESTRICTIVES

Pièces, en particulier, à joindre à la demande :

- "L'accord de rattachement du site ou du contrat au périmètre du responsable d'équilibre" dans le cadre d'un contrat CARD.
- Et tout autre document nécessaire à la réalisation de ladite prestation et dont la liste exhaustive est définie dans le contrat GRD-F ou le contrat CARD.

Les causes de non recevabilité de la demande sont celles définies dans le contrat GRD-F ou CARD.

DELAI DE REALISATION

- Utilisateurs des **segments U1-U2, U3 et U4** : Le changement de fournisseur est réalisé au jour J demandé, pour un changement de fournisseur sans intervention* sur le dispositif de comptage, sinon dans un délai maximum de 21 jours calendaires, au plus près du jour demandé, selon la nature des travaux à réaliser pour permettre la modification de puissance. Le délai standard est de 5 jours ouvrés.
- Utilisateurs du **segment U5** : Le changement de fournisseur est réalisé dans un délai maximum de 21 jours calendaires pour un changement de fournisseur sans intervention* sur le dispositif de comptage, sauf souhait contraire de l'utilisateur.

** Sans intervention s'entend comme sans intervention sur site ou à distance, donc avec un tarif d'acheminement et des puissances souscrites associées demandés par le fournisseur ayant le même nombre de classes temporelles et les mêmes valeurs de puissances que ce qui est programmé dans le compteur. Dans les autres cas, le fournisseur devra au préalable faire une demande de modification d'option tarifaire et/ou de puissance souscrite.*

PRIX

La prestation n'est pas facturée.

CONTRAT - FICHE CT1**MISE EN SERVICE - U1 - U2 - U3***Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention*

Date souhaitée d'intervention	
Plage horaire	☐ 8h00 - 12h00 ☐ 13h30 - 17h00

Numéro de téléréleve (à renseigner uniquement pour les utilisateurs U1-U2)	
---	--

Option tarifaire	☐ CU		☐ LU		
	☐ Pointe fixe		☐ Pointe fixe		
	☐ Pointe mobile		☐ Pointe Mobile		
Puissances souscrites	Pte	HP SH	HC SH	HP SB	HC SB

MISE EN SERVICE - U4*Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention*

Date souhaitée d'intervention	
Plage horaire	☐ 8h00 - 12h00 ☐ 13h30 - 17h00

Option tarifaire	☐ CU		☐ LU	
Puissances souscrites	HP SH	HC SH	HP SB	HC SB

L'ÉNERGIE DE NOS CAMPAGNES

MISE EN SERVICE - U5*Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention*

Date souhaitée d'intervention	
Plage horaire	☐ 8h00 - 12h00 ☐ 13h30 - 17h00

Option tarifaire TURPE	CU ST	CU 4 plages	MU 2 plages	MU 4 plages	LU ST
Puissance souscrite					

CU ST : Tarif Courte Utilisation Sans différenciation Temporelle

CU 4 plages : Tarif Courte Utilisation 4 Plages (Heures Pleines de Saison Haute, Heures Creuses de Saison Haute, Heures Pleines de Saison Basse, Heures Creuses de Saison Basse)

MU 2 plages : Tarif Moyenne Utilisation de Saison Haute et Saison Basse

MU 4 plages : Tarif Moyenne Utilisation 4 Plages (Heures Pleines de Saison Haute, Heures Creuses de Saison Haute, Heures Pleines de Saison Basse, Heures Creuses de Saison Basse)

LU ST : Tarif Longue Utilisation Sans Différenciation Temporelle

CONTRAT – FICHE CT2**BILAN QUALITE DE FOURNITURE**

Catégorie **1** 2 Cible **UTILISATEUR** **U1-U2** **U3** U4 U5 TYPE UTILISATEUR **S** **I**
Segments

DESCRIPTION DE LA PRESTATION- Bilan standard de continuité :

- La prestation consiste en l'envoi d'un bilan de continuité semestriel comprenant pour la période concernée le nombre de coupures brèves et longues ou le nombre global de coupures, leurs motifs et leur durée.

- Bilan personnalisé de continuité :

- La prestation consiste en l'envoi d'un bilan annuel de continuité établi en fonction d'objectifs personnalisés et comprenant pour la période concernée, selon les engagements souscrits, le nombre de coupures brèves et longues ou le nombre global de coupures, leurs motifs, leur durée.

- Bilan personnalisé de qualité :

- La prestation consiste en l'envoi d'un bilan annuel de qualité établi en fonction d'objectifs personnalisés et comprenant pour la période concernée, selon les engagements souscrits, le nombre des creux de tension, leur durée, leur profondeur.

DELAI DE REALISATION

- Le délai standard de réalisation est de 1 mois à compter de la fin de la période concernée.

PRIX

- Bilan standard de continuité : **292,51 € HT - 351,01 € TTC par an**
- Bilan personnalisé de continuité : **360,87 € HT - 433,05 € TTC par an**
- Bilan personnalisé de qualité : **1 418,39 € HT - 1 702,07 € TTC par an**

L'ÉNERGIE DE NOS CAMPAGNES

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

TYPE DE BILAN SOUHAITE :	
Standard de continuité	☐
Personnalisé de continuité	☐
Personnalisé de qualité	☐

CONTRAT – FICHE CT3**DUPLICATA DE DOCUMENT**Catégorie **1** 2Cible
Segments

UTILISATEUR

U1-U2**U3****U4****U5**

TYPE UTILISATEUR

S**I****DESCRIPTION DE LA PRESTATION**

La prestation consiste en l'envoi du duplicata d'un document contractuel.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Photocopie ou scan du document.
- Envoi du document.
- Les documents pouvant notamment être demandés sont les suivants :
 - Contrat d'accès au réseau de distribution.

Nota : les factures d'énergie des 12 derniers mois sont disponibles sur le site internet de la SICAE www.sicaesomme.fr

PRIX

- **14,78 € HT - 17,74 € TTC**

DUPLICATA DEMANDE :Contrat d'accès au réseau de distribution ☐

Autres :

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESTATIONS - DIVERS

Catégorie 1 Les prestations réalisées sous monopole de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS	
Catégorie 2 Les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel	
U1-U2	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur à courbes de charge télérelevé
U3	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur multi-index non télérelevé
U4	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance surveillée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index ou à courbe de charge et dont la puissance souscrite maximale est supérieure à 36 kVA
U5	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance limitée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index et dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA
S	Il s'agit des utilisateurs soutireurs
I	Il s'agit des utilisateurs injecteurs

Prestations	Catégorie	Segment	S ou I	Fiche	Montant HT	Montant TTC
Intervention pour permettre la vérification des protections HTA	1	U1-U2 U3	S I	D1	429,13 € HT	514,95 € TTC
Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage	1	U1-U2 U3	S I	D1	429,13 € HT	514,95 € TTC
Intervention pour permettre la vérification des protections HTA et des protections de découplage	1	U1-U2 U3	S I	D1	528,16 € HT	633,79 € TTC
Séparation de réseaux sans Plan de Prévention	1	U1-U2 U3	S I	D2	342,70 € HT	411,24 € TTC
Séparation de réseaux avec Plan de Prévention	1	U1-U2 U3	S I	D2	639,78 € HT	767,73 € TTC
Séparation de réseaux	1	U4 U5	S I	D2	243,66 € HT	292,40 € TTC
Intervention de courte durée	1	U1-U2 U3 U4	S I	D3	118,83 € HT	142,59 € TTC
Intervention de courte durée	1	U5	S I	D3	30,70 € HT	36,84 € TTC
Protection de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux Isolation de réseau nu BT par pose de matériel isolants - Part fixe	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	D4	338 € HT	405,61 € TTC
Protection de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux Isolation de réseau nu BT par pose de matériel isolants - Part variable par mois et par portée	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	D4	10,60 € HT	12,72 € TTC
Protection de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux Isolation de réseau nu BT par pose de matériel isolants - Autre cas	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	D4	Sur devis	Sur devis
Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le branchement	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	D5	Sur devis	Sur devis
Mise en place d'un dispositif d'échange d'informations d'exploitation Frais d'abonnement téléphonique en sus	2	U1-U2	I	D6	1 024,68 € HT	1 229,62 € TTC
Enquête sur les flux de soutirage d'un point de connexion	1	U1-U2 U3 U4	S	D7	102,24 € HT	122,69 € TTC
Enquête sur les flux de soutirage d'un point de connexion	1	U5	S	D7	30,70 € HT	36,84 € TTC
Enquête sur les flux de soutirage d'un point de connexion En cas de fraude	1	U1-U2 U3 U4	S	D7	658,65 € HT	790,38 € TTC
Enquête sur les flux de soutirage d'un point de connexion En cas de fraude	1	U5	S	D7	484,90 € HT	581,88 € TTC



Etalonnage des protections HTA	2	U1-U2 U3	S I	D8	1 375,52 € ^{HT}	1 650,63 € ^{TTC}
Etalonnage des protections de découplage	2	U1-U2 U3	S I	D8	1 375,52 € ^{HT}	1 650,63 € ^{TTC}
Etalonnage des protections HTA et des protections de découplage	2	U1-U2 U3	S I	D8	1 705,97 € ^{HT}	2 047,16 € ^{TTC}
Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée (HTA) - Télécommande 2 directions	1	U1-U2	S I	D9	792,30 € ^{HT}	950,76 € ^{TTC}
Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée (HTA) - Télécommande 3 ou 4 directions	1	U1-U2	S I	D9	851,35 € ^{HT}	1 021,62 € ^{TTC}
Etude de perturbations	1	U1-U2 U3 U4 U5	I	D10	Sur devis	Sur devis



DIVERS - FICHE D1

INTERVENTION POUR PERMETTRE LA VERIFICATION DES PROTECTIONS HTA ET/OU DES PROTECTIONS DE DECOUPLAGE PAR UN TIERS AGREE

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	-------------------	-------------	--------------	-----------	----	----	------------------	----------	----------

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Quand la vérification est effectuée par un prestataire agréé autre que le gestionnaire de réseaux publics de distribution d'électricité, la présence de ce dernier est cependant obligatoire.

La prestation consiste en la séparation de l'installation, le contrôle de l'intégrité de la chaîne de mesure et de la conformité des réglages des protections ainsi que la remise en exploitation.

Les protections HTA visées sont les protections de réseau du poste de livraison répondant à la norme NF C13-100*.

*Les protections vérifiées par le gestionnaire de réseaux publics de distribution d'électricité sont celles répondant à la norme NF C13-100 en vertu des dispositions de l'article 5 de l'arrêté modifié du 23 avril 2008 relatif aux prescriptions de conception et de fonctionnement pour le raccordement à un réseau public de distribution d'électricité en basse tension ou en moyenne tension d'une installation de production d'énergie électrique.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Séparation de réseau de l'installation.
- Vérification visuelle des chaînes de mesure (U et I) et des réducteurs de mesure.
- Vérification de la cohérence du rapport des réducteurs, de la classe de précision et de la puissance de précision.
- Validation des seuils de réglage de la protection sans essai par rapport à la chaîne de protection du GRD.
- Plombage de la protection après intervention.
- Remise sous tension de l'installation.

CLAUSES RESTRICTIVES

La présence du tiers agréé est obligatoire.

La remise sous tension de l'installation nécessite au préalable la remise par le prestataire agréé du rapport d'essai des protections.

DELAI DE REALISATION

Le délai standard de réalisation est de 10 jours ouvrés.

PRIX

- | | |
|--|----------------------------|
| ▪ Intervention pour permettre la vérification des protections HTA : | 429,13 € HT - 514,95 € TTC |
| ▪ Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage : | 429,13 € HT - 514,95 € TTC |
| ▪ Intervention pour permettre la vérification des protections HTA et des protections de découplage : | 528,16 € HT - 633,79 € TTC |

Vérification : ☐ des protections HTA ☐ des protections de découplage ☐ des protections HTA et de découplage

Date souhaitée de l'intervention :	
Heure souhaitée de séparation de réseau et réalisation de la prestation :	



DIVERS - FICHE D2**SEPARATION DE RESEAUX**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	-------------------	-------------	--------------	-----------	-----------	-----------	------------------	----------	----------

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation, qui permet de mettre hors tension l'installation pour entretien ou travaux, consiste en la réalisation de la séparation de réseaux, conformément à la UTE C18-510, et la remise sous tension de l'ouvrage.

Pour les points de connexion en HTA, la prestation inclut, en outre, les manœuvres des organes de coupure pour assurer la continuité du réseau et l'ouverture des appareils d'alimentation (ou de desserte) du poste de l'utilisateur.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Séparation de réseau de l'installation.
- Remise sous tension.
- Remise des attestations conformément à la NF C18-510.

CLAUSES RESTRICTIVES

Contraintes d'exploitation.

DELAI DE REALISATION

La prestation est réalisée à une date convenue avec le demandeur, sachant qu'un délai minimum de 21 jours est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs.

PRIX

- Utilisateurs des **segments U5 et U4** : **243,66 € HT - 292,40 € TTC**
- Utilisateur des **segments U1-2 et U3 Sans Plan de Prévention** : **342,70 € HT - 411,24 € TTC**
- Utilisateur des **segments U1-2 et U3 Avec Plan de Prévention** : **639,78 € HT - 767,73 € TTC**

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention :

Date souhaitée de l'intervention :	
Heure souhaitée de séparation de réseau :	
Heure souhaitée de remise sous tension :	
☐ Sans plan de prévention*	☐ Avec plan de prévention

* Le demandeur atteste sur l'honneur, conformément à la réglementation en vigueur, qu'aucun plan de prévention n'est nécessaire. Dans le cas contraire, la prestation ne sera pas réalisée et des frais de prestation non réalisée, du fait de l'utilisateur, seront facturés. Le demandeur sera tenu de faire une nouvelle demande de prestation avec plan de prévention.

DIVERS - FICHE D3**INTERVENTION DE COURTE DUREE**

Catégorie	1	2	Cible	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
			Segments								

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la réalisation d'une intervention de durée inférieure à quinze minutes autres que celles définies par ailleurs dans les présentes règles tarifaires, par exemple :

- Vérification de l'interface de communication « télé-information client » TIC,
- Configuration des contacts du compteur pour l'utilisateur,
- Vérification des contacts tarifaires du compteur,
- Ouverture de local,
- Contrôle de tension instantané sans pose d'enregistreur,
- Pose d'affichette annonçant la suspension de l'alimentation électrique dans le cas où le syndicat des copropriétaires est en situation d'impayé,
- Pose d'un kit de condamnation sur disjoncteur en absence de l'attestation de conformité du Consuel (U5).

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Relevé des index.

DELAI DE REALISATION

Le délai standard de réalisation est de dix jours ouvrés.

PRIX

- Utilisateur du **segment U5** : **30,70 € HT - 36,84 € TTC**
- Utilisateur des **segments U4, U3 et U1-2** : **118,83 € HT - 142,59 € TTC**

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Nature de l'intervention à réaliser :

DIVERS - FICHE D4**PROTECTIONS DE CHANTIER OU MISE HORS TENSION
D'OUVRAGES POUR TRAVAUX**

Catégorie	1	2	Cible	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
			Segments								

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste à mettre en œuvre des mesures de protection du réseau lorsque des travaux ont lieu au voisinage des lignes électriques ou à mettre hors tension des ouvrages pour travaux.

- Isolation de réseau nu BT par pose de matériels isolants :

La prestation consiste en la mise à disposition du matériel isolant adapté, la pose du matériel et la dépose du matériel. Le délai standard de réalisation est de dix jours ouvrés.

- Autre cas :

La prestation consiste en l'étude de la solution technique, l'envoi du devis et soit la réalisation des travaux de protection du réseau avec installation et dépose du matériel adéquat, soit la mise hors tension des ouvrages du réseau, et la remise en état du réseau.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Etude de réalisation.
- Pose et dépose du matériel adapté.
- Le cas échéant, mise hors tension et remise sous tension de l'ouvrage.
- Etablissement d'un devis suivant les cas.

PRIX

- Isolation de réseau nu BT par pose de matériels isolants
 - Part fixe : **338 € HT - 405,61 € TTC**
 - Part variable par mois et par portée : **10,60 € HT - 12,72 € TTC**

- Autres cas : **Etablissement d'un devis**

La prestation est réalisée à une date convenue avec le demandeur.

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Localisation de l'ouvrage concerné	Commune :	
	Rue :	
	Précisions complémentaires :	

DIVERS - FICHE D5

DEPLACEMENT D'OUVRAGES AUTRES QUE LE DISPOSITIF DE COMPTAGE OU LE BRANCHEMENT

Catégorie	1	2	Cible	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
			Segments								

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en l'étude de la solution technique, la rédaction de la proposition technique et financière et les travaux de déplacement d'ouvrage.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Etude de faisabilité.
- Recherche des conventions de servitude éventuelles.
- Etablissement de la proposition technique et financière.

DELAI DE REALISATION

La prestation est réalisée à une date convenue avec le demandeur.

PRIX

La prestation est facturée sur devis.

sicae
L'ÉNERGIE DE NOS CAMPAGNES



DIVERS - FICHE D6**MISE EN PLACE D'UN
DISPOSITIF D'ECHANGE D'INFORMATIONS D'EXPLOITATION**

Catégorie	1	2	Cible	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
			Segments								

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Pour les points de connexion en injection, la prestation consiste à mettre en place une fonction de télémessure permettant l'observation de différents paramètres électriques au point de connexion.

Cette installation peut être requise par le gestionnaire de réseau public de distribution au titre de la réglementation en vigueur.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'agents techniques.
- Mise en place de l'ensemble du matériel permettant l'échange des données.
- Essai du dispositif d'échange.

CLAUSES RESTRICTIVES

L'utilisateur devra, le cas échéant, mettre une ligne téléphonique équipée d'une isolation galvanique à disposition du gestionnaire de réseau.

L'installation de l'utilisateur devra respecter les prescriptions établies par le gestionnaire de réseau afin de permettre l'échange des informations d'exploitation. Ces prescriptions sont définies dans la convention de raccordement.

PRIX

Facturation annuelle **1 024,68 € HT - 1 229,62 € TTC**

Le dispositif d'échange est facturé en sus et fait l'objet d'un devis remis à l'utilisateur.

Les frais éventuels d'abonnement téléphonique seront facturés en sus à l'utilisateur.

DIVERS - FICHE D7**ENQUETE SUR LES FLUX DE SOUTIRAGE D'UN POINT DE CONNEXION**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	-------------------	-------------	--------------	-----------	-----------	-----------	------------------	----------	---

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation, qui permet de vérifier s'il y a utilisation frauduleuse de l'installation ou dysfonctionnement de comptage, consiste en l'analyse des flux de soutirage du point de connexion avec enquête éventuelle sur place.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Analyse des consommations.
- Déplacement éventuel d'un agent technique assermenté.
- Vérification éventuelle du dispositif de comptage.

DELAI DE REALISATION

Le délai standard de réalisation est de dix jours ouvrés.

PRIX

- Utilisateur du **segment U5** : **30,70 € HT - 36,84 € TTC**
- Utilisateur des **segments U4, U3, U1-2** : **102,24 € HT - 122,69 € TTC**

Frais en sus appliqués en cas de fraude et comprenant les différentes interventions, notamment d'un agent assermenté, en vue de l'établissement d'un procès-verbal.

- Utilisateur du **segment U5** : **484,90 € HT - 581,88 € TTC**
- Utilisateur des **segments U4, U3, U1-2** : **658,65 € HT - 790,38 € TTC**

DIVERS - FICHE D8**ETALONNAGE DES PROTECTIONS HTA ET/OU DES PROTECTIONS DE DECOUPLAGE**

Catégorie	1	2	Cible	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
			Segments								

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la séparation de l'installation du réseau, le contrôle de l'intégrité de la chaîne de mesure, l'essai des protections HTA et/ou de découplage suivant les seuils de réglages remis par l'utilisateur.
Les protections HTA visées sont les protections du poste de livraison répondant à la norme NF C13-100.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Séparation de réseau de l'installation.
- Vérification visuelle des chaînes de mesure (U et I) et des réducteurs de mesure.
- Vérification de la cohérence du rapport des réducteurs, de la classe de précision et de la puissance de précision.
- Validation des seuils de réglage de la protection avec valise d'injection et remise du rapport d'essai.
- Plombage de la protection après intervention.
- Remise sous tension de l'installation.

CLAUSES RESTRICTIVES

Signature au préalable d'un plan de prévention entre l'utilisateur et la SICAE.
Fourniture par l'utilisateur des caractéristiques techniques de la ou des protection(s) installée(s) et des réglages.

DELAI DE REALISATION

Le délai standard de réalisation est de 10 jours ouvrés.

PRIX

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| ▪ Protection HTA : | 1373,52 € HT - 1650,63 € TTC |
| ▪ Protection de découplage : | 1375,52 € HT - 1650,63 € TTC |
| ▪ Protections HTA et découplage : | 1705,97 € HT - 2047,16 € TTC |

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention :

- Protection HTA
- Protection de découplage
- Protections HTA et découplage

Date souhaitée de l'intervention :	
Heure souhaitée de séparation de réseau :	
Heure souhaitée de remise sous tension :	

DIVERS - FICHE D9**MISE EN PLACE D'UNE TELECOMMANDE
DES INTERRUPTEURS D'ARRIVEE (HTA)**Catégorie **1** 2Cible
Segments

UTILISATEUR

U1-U2

U3

U4

U5

TYPE UTILISATEUR

S**I****DESCRIPTION DE LA PRESTATION**

La prestation consiste en la mise en place, au point de connexion, d'un dispositif permettant de manœuvrer à distance l'ouverture et la fermeture des interrupteurs d'arrivée du réseau, afin de diminuer les temps de coupure en cas d'incident.

La solution à mettre en place sera déterminée en fonction de la configuration technique du réseau.

La prestation ne constitue pas une garantie de secours ni une priorité de réalimentation.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'agents techniques.
- Mise en place de l'ensemble du matériel de télécommande.
- Essais et mise en service de la télécommande.

CLAUSES RESTRICTIVES

La prestation est réalisée sous réserve de la mise à disposition par l'utilisateur d'une ligne de communication téléphonique ou fibre suivant les prescriptions de la SICAE de la Somme et du Cambrasis, de la motorisation des interrupteurs d'arrivée au point de connexion de l'utilisateur et de leur compatibilité avec le coffret de télécommande de la SICAE de la Somme et du Cambrasis.

DELAI DE REALISATION

Le délai standard pour l'envoi de l'étude de réalisation est de 6 semaines

PRIX

Facturation annuelle* :

- | | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| ▪ Télécommande 2 directions | 792,30 € HT - 950,76 € TTC |
| ▪ Télécommande 3 ou 4 directions | 851,35 € HT - 1021,62 € TTC |

*hors frais d'abonnement téléphonique. Les frais éventuels de communication seront facturés en sus à l'utilisateur.

DIVERS - FICHE D10**ETUDE DE PERTURBATIONS**Catégorie **1** 2Cible
SegmentsUTILISATEUR **U1-U2****U3****U4****U5**

TYPE UTILISATEUR

S

I**DESCRIPTION DE LA PRESTATION**

Pour un point de connexion existant en HTA et BT, source de perturbations de la tension ou à l'occasion de l'ajout de machines perturbatrice, la prestation consiste en la modélisation du réseau et la vérification de la solution technique de limitation des perturbations proposée par l'utilisateur. Le cas échéant, l'étude peut déboucher sur la proposition d'une nouvelle solution de raccordement.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Etude de modélisation.
- Etablissement de la proposition technique et financière.
- Etablissement d'un devis suivant les cas.

PRIX

- La prestation est facturée sur devis.

DELAI DE REALISATION

Le délai standard de réalisation est de trois mois à partir de la réception de tous les éléments nécessaires à l'étude.

CLAUSES

- Transmission des fiches de collecte renseignées accompagnées des documents techniques demandés.

L'ÉNERGIE DE NOS CAMPAGNES

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESTATIONS - MODIFICATION TARIFAIRE

Catégorie 1 Les prestations réalisées sous monopole de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS	
Catégorie 2 Les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel	
U1-U2	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur à courbes de charge télérelevé
U3	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur multi-index non télérelevé
U4	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance surveillée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index ou à courbe de charge et dont la puissance souscrite maximale est supérieure à 36 kVA
U5	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance limitée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index et dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA
S	Il s'agit des utilisateurs soutireurs
I	Il s'agit des utilisateurs injecteurs

Prestations	Catégorie	Segment	S ou I	Fiche	Montant HT	Montant TTC
Modification de la formule tarifaire d'acheminement (BT ≤ 36 kVA) Sans intervention technique	1	U5	S	MT1	NF	NF
Modification de la puissance souscrite (BT ≤ 36 kVA) Sans intervention technique	1	U5	S	MT1	3,60 € HT	4,33 € TTC
Modification de la formule tarifaire d'acheminement et/ou de la puissance (BT ≤ 36 kVA) Intervention avec déplacement pour 1 appareil	1	U5	S	MT1	36,64 € HT	43,97 € TTC
Modification de la formule tarifaire d'acheminement et/ou de la puissance (BT ≤ 36 kVA) Intervention avec déplacement pour 2 appareils	1	U5	S	MT1	54,55 € HT	65,46 € TTC
Modification de la formule tarifaire d'acheminement et/ou de la puissance (BT ≤ 36 kVA) Intervention avec déplacement pour 3 appareils	1	U5	S	MT1	65,97 € HT	79,16 € TTC
Modification de la formule tarifaire d'acheminement et/ou de la puissance (BT ≤ 36 kVA) Intervention avec déplacement pour plus de 3 appareils	1	U5	S	MT1	154,03 € HT	184,84 € TTC
Modification de la puissance (BT ≤ 36 kVA) Augmentation de la puissance moins de 12 mois après une baisse de puissance avec ou sans déplacement pour 1 appareil	1	U5	I	MT1	47,90 € HT	57,48 € TTC
Modification de la puissance (BT ≤ 36 kVA) Intervention avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur)	1	U5	I	MT1	36,64 € HT	43,97 € TTC
Modification de la puissance (BT ≤ 36 kVA) Intervention avec changement du disjoncteur	1	U5	I	MT1	54,55 € HT	65,46 € TTC
Modification de la puissance (BT ≤ 36 kVA) Intervention avec passage de monophasé à triphasé, ou passage de triphasé à monophasé	1	U5	I	MT1	154,03 € HT	184,84 € TTC
Modification de la puissance (BT ≤ 36 kVA) Intervention à distance (compteur communicant)	1	U5	S I	MT1	3,61 € HT	4,33 € TTC
Modification de la puissance (BT ≤ 36 kVA) Intervention avec étude technique	1	U5	I	MT1	Sur devis	Sur devis
Modification de puissance souscrite (HTA & BT > 36 kVA) Intervention avec ou sans déplacement	1	U1-U2 U3 U4	S	MT2	76,61 € HT	91,93 € TTC
Modification de formule tarifaire d'acheminement (HTA et BT > 36 kVA) Intervention sans déplacement	1	U1-U2 U3 U4	S	MT3	20,36 € HT	24,43 € TTC
Modification de formule tarifaire d'acheminement (HTA et BT > 36 kVA) Intervention avec déplacement sans pose ni changement de compteur	1	U1-U2 U3 U4	S	MT3	186,85 € HT	224,22 € TTC
Modification de formule tarifaire d'acheminement (HTA et BT > 36 kVA) Intervention avec déplacement avec pose ou changement de compteur	1	U1-U2 U3 U4	S	MT3	468,07 € HT	561,68 € TTC
Activation du calendrier tarifaire du fournisseur	1	U5	S	MT4	NF	NF

Activation du calendrier tarifaire du fournisseur sans déplacement avec une offre tarifaire de forme différente à celle du TURPE	1	U1-U2 U3 U4	S	MT4	NF	NF
Activation du calendrier tarifaire du fournisseur sans déplacement avec une offre tarifaire de forme identique à celle du TURPE	1	U1-U2 U3 U4	S	MT4	20,36 € HT	24,43 € TTC
Activation du calendrier tarifaire du fournisseur avec déplacement sans pose ni changement de compteur	1	U1-U2 U3 U4	S	MT4	186,85 € HT	224,22 € TTC
Activation du calendrier tarifaire du fournisseur avec déplacement et avec pose ou changement de compteur	1	U1-U2 U3 U4	S	MT4	468,07 € HT	561,68 € TTC



MODIFICATION TARIFAIRE – FICHE MT1**MODIFICATION DE LA FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT ET/OU DE PUISSANCE / OU DE TYPE D'ALIMENTATION ELECTRIQUE A ISOPUISSANCE (BT ≤ 36 KVA)**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1- U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	---	---	----------------	-------------	--------	----	----	----	------------------	---	---

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

- La prestation consiste en la modification de la formule tarifaire d'acheminement et/ou de la puissance souscrite ou la modification du type d'alimentation électrique à isopuissance (lorsque cette modification ne nécessite pas de modification d'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage) dans des conditions de réalisation qui dépendent de la situation technique rencontrée sur place. En cas déplacement, cette prestation comprend également le relevé des index. La prestation comprend également la mise à jour administrative des conditions particulières du contrat d'accès au réseau de distribution.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement éventuel d'un agent technique.
- Remplacement éventuel des éléments constitutifs du dispositif de comptage (disjoncteur, compteur..).
- Programmation du compteur.

CLAUSES RESTRICTIVES

Toute demande au-delà de la puissance limite de raccordement devra faire l'objet au préalable d'une étude technique complémentaire.

La puissance maximale d'un branchement en monophasé est de 12 kVA.

La puissance minimale d'un branchement en triphasé est de 6 kVA.

Le remplacement éventuel du tableau de comptage s'effectue en lieu et place de l'existant.

La modification de puissance souscrite ou du type d'alimentation électrique à isopuissance ne doit pas nécessiter de modification de l'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage. Dans le cas contraire les travaux feront l'objet d'un devis.

PRIX**SOUTIRAGE**

- Sans déplacement* - Modification contractuelle de formule tarifaire d'acheminement **ES NF**
- Sans déplacement* - Modification contractuelle de la puissance souscrite **3,60 € HT - 4,33 € TTC**
- Intervention avec déplacement - Modification de formule tarifaire d'acheminement ou Modification de puissance souscrite ou de type d'alimentation électrique à isopuissance :
 - Pour 1 appareil **36,64 € HT - 43,97 € TTC**
 - Pour 2 appareils **54,55 € HT - 65,46 € TTC**
 - Pour 3 appareils **65,97 € HT - 79,16 € TTC**
 - Pour plus de 3 appareils **154,03 € HT - 184,84 € TTC**

La modification de formule tarifaire d'acheminement n'est pas facturée aux utilisateurs lorsqu'elle est demandée de manière concomitante à une mise en service dans un local avec un compteur programmé sur un tarif en extinction.

La réduction de puissance souscrite n'est pas facturée.

L'augmentation de puissance souscrite demandée moins de douze mois après une baisse de puissance souscrite et réalisée sans déplacement ou avec un déplacement pour un appareil est facturée **47,90 € HT - 57,48 € TTC**

L'augmentation de puissance souscrite demandée moins de douze mois après la pose d'un compteur évolué n'est pas facturée.

Version express (5 jours) majoration 36,80 € HT - 44,16 € TTC

*Sans déplacement : sont également considérées comme effectuées « sans déplacement » les prestations pour lesquelles un déplacement a dû être effectué uniquement du fait d'une impossibilité technique à téléopérer un compteur évolué.



MODIFICATION TARIFAIRE – FICHE MT1

MODIFICATION DE PUISSANCE EN INJECTION

- Intervention :
 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur) 36,64 € HT - 43,97 € TTC
 - Avec changement du disjoncteur 54,55 € HT - 65,46 € TTC
 - Avec passage de monophasé à triphasé* 154,03 € HT - 184,84 € TTC
 - Avec passage de triphasé à monophasé* 154,03 € HT - 184,84 € TTC
- Avec intervention à distance (lorsque le point dispose d'un compteur communicant) 3,60 € HT - 4,33 € TTC
- Intervention avec étude technique : Sur devis

*Pour les modifications de puissance qui nécessite une modification de l'ouvrage de raccordement (passage de monophasé à triphasé ou inversement), les travaux feront l'objet d'un devis adressé au producteur faisant apparaître le montant du forfait et le montant faisant l'objet du devis.

DELAI DE REALISATION

En cas de modification du dispositif de comptage, la réalisation de cette prestation pourra nécessiter au préalable un rendez-vous sur site avec l'Utilisateur pour identifier précisément les modifications à apporter à l'installation.

Les modifications techniques sont reportées dans une convention de raccordement à signer par le propriétaire de l'installation avant tout travaux.

Le délai standard de réalisation court à partir du moment où le service GRD a accusé réception de la convention de raccordement signée par le propriétaire.

Le délai standard de réalisation est de dix jours ouvrés à l'exception de l'intervention à distance pour lequel le délai standard est de 1 jour ou à date souhaitée.

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention :

Modification du type d'alimentation électrique

☐ passage de monophasé à triphasé à isopuissance	☐ passage de triphasé à monophasé à isopuissance
---	---

Option tarifaire actuelle

L'ÉNERGIE DE NOS CAMPAGNES

Option tarifaire Puissance souscrite	CU ST	CU 4 plages	MU 2 plages	MU 4 plages	LU ST

Option tarifaire demandée

Option tarifaire Puissance souscrite	CU ST	CU 4 plages	MU 2 plages	MU 4 plages	LU ST

CU ST : Tarif Courte Utilisation Sans différenciation Temporelle

CU 4 plages : Tarif Courte Utilisation 4 Plages (Heures Pleines de Saison Haute, Heures Creuses de Saison Haute, Heures Pleines de Saison Basse, Heures Creuses de Saison Basse)

MU 2 plages : Tarif Moyenne Utilisation de Saison Haute et Saison Basse

MU 4 plages : Tarif Moyenne Utilisation 4 Plages (Heures Pleines de Saison Haute, Heures Creuses de Saison Haute, Heures Pleines de Saison Basse, Heures Creuses de Saison Basse)

LU ST : Tarif Longue Utilisation Sans Différenciation Temporelle

MODIFICATION TARIFAIRE – FICHE MT2**MODIFICATION DE PUISSANCE SOUSCRITE
(HTA et BT > 36 KVA)**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1- U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	-------------------	-------------	-------------------	-----------	-----------	----	------------------	----------	---

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la modification de la puissance souscrite (lorsque cette modification ne nécessite pas de modification d'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage) dans des conditions de réalisation qui dépendent de la situation technique rencontrée sur place. En cas de déplacement, cette prestation comprend également le relevé des index.

La prestation comprend également la mise à jour administrative des conditions particulières du contrat d'accès au réseau de distribution.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement éventuel d'un agent technique.
- Remplacement éventuel des réducteurs de mesure.
- Remplacement éventuel du compteur.
- Programmation du compteur.

CLAUSES RESTRICTIVES

Toute demande au-delà de la puissance limite de raccordement devra faire l'objet au préalable d'une étude technique complémentaire.

Signature d'une convention de raccordement avec le propriétaire.

Utilisateurs du **segment U1-2 et U3**

- Les modifications à apporter aux réducteurs de mesure et à la chaîne de mesure sont à la charge de l'utilisateur.

DELAÏ DE REALISATION

La réalisation de cette prestation peut nécessiter au préalable un rendez-vous sur site avec l'Utilisateur.

En cas de modification à apporter à l'installation, les modifications techniques sont reportées dans une convention de raccordement à signer par le propriétaire de l'installation avant tout travaux.

Le délai maximum de réalisation est de 30 jours calendaires. La modification intervient dans tous les cas un 1^{er} de mois. Le délai de réalisation court à partir du moment où le service GRD a accusé réception, le cas échéant, de la convention de raccordement signée par le propriétaire.

PRIX

- Intervention avec ou sans déplacement* : **76,61 € HT - 91,93 € TTC**

*Sans déplacement : uniquement pour les compteurs dont la communication est fonctionnelle.

MODIFICATION TARIFAIRE - FICHE MT2

MODIFICATION DE PUISSANCE SOUSCRITE - U1 - U2 - U3

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention :

<u>Puissances souscrites actuelles</u>	Pte	HP SH	HC SH	HP SB	HC SB

<u>Puissances souscrites demandées</u>	Pte	HP SH	HC SH	HP SB	HC SB

MODIFICATION DE PUISSANCE SOUSCRITE - U4

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention :

<u>Puissances souscrites actuelles</u>	HP SH	HC SH	HP SB	HC SB

<u>Puissances souscrites demandées</u>	HP SH	HC SH	HP SB	HC SB

sicae
L'ÉNERGIE DE NOS CAMPAGNES

MODIFICATION TARIFAIRE – FICHE MT3**MODIFICATION DE FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT
(HTA ET BT > 36 KVA)**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1- U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	-------------------	-------------	-------------------	-----------	-----------	----	------------------	----------	---

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la modification de la formule tarifaire d'acheminement, et l'activation éventuelle du calendrier tarifaire du fournisseur, sans modifier la puissance souscrite dans des conditions de réalisation qui dépendent de la situation technique rencontrée sur place. En cas de déplacement, cette prestation comprend également le relevé des index.

La prestation comprend également la mise à jour administrative des conditions particulières du contrat d'accès au réseau de distribution.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

Remplacement éventuel du compteur.

Programmation du compteur :

- Déplacement d'un agent technique ou programmation à distance.

DELAI DE REALISATION

Le délai maximum de réalisation est de 30 jours calendaires. La modification intervient dans tous les cas un 1^{er} de mois.

PRIX

- Utilisateur des **segments U4, U3, U1-2**
 - Intervention sans déplacement : **20,36 € HT - 24,43 € TTC**
 - Intervention avec déplacement
 - Sans pose ni changement de compteur : **186,85 € HT - 224,22 € TTC**
 - Avec pose ou changement de compteur : **468,07 € HT - 561,68 € TTC**

MODIFICATION TARIFAIRE - FICHE MT3**MODIFICATION FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT U1 - U2 - U3***Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention :*

<u>Option Tarifaire actuelle</u>	☐ CU ☐ Pointe fixe ☐ Pointe Mobile		☐ LU ☐ Pointe fixe ☐ Pointe Mobile		
<u>Puissances souscrites actuelles</u>	Pte	HP SH	HC SH	HP SB	HC SB

<u>Option Tarifaire demandée</u>	☐ CU ☐ Pointe fixe ☐ Pointe Mobile		☐ LU ☐ Pointe fixe ☐ Pointe Mobile		
<u>Puissances souscrites demandées</u>	Pte	HP SH	HC SH	HP SB	HC SB

MODIFICATION FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT - U4*Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention :*

<u>Option Tarifaire actuelle</u>	☐ CU		☐ LU	
<u>Puissances souscrites actuelles</u>	HP SH	HC SH	HP SB	HC SB

<u>Option Tarifaire demandée</u>	☐ CU		☐ LU	
<u>Puissances souscrites demandées</u>	HP SH	HC SH	HP SB	HC SB

MODIFICATION TARIFAIRE – FICHE MT4**ACTIVATION DU CALENDRIER TARIFAIRE DU FOURNISSEUR**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1- U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	-------------------	-------------	-------------------	-----------	-----------	-----------	------------------	----------	---

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en l'activation du calendrier du fournisseur. Pour les points de connexion en soutirage en BT ≤ 36 kVA, cette prestation n'est accessible qu'aux utilisateurs équipés de compteurs évolués.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

Remplacement éventuel du compteur.

Programmation du compteur :

- Déplacement d'un agent technique ou programmation à distance.

DELAI DE REALISATION

Le délai maximum de réalisation est de 10 jours ouvrés.

CLAUSES RESTRICTIVES

Le fournisseur devra avoir communiqué les informations nécessaires à la définition du calendrier.

PRIX

- Utilisateur du **segment U5** :
 - **Non facturé**
- Utilisateur des **segments U4, U3, U1-2**
 - Intervention sans déplacement, avec une offre tarifaire de forme différente de celle du TURPE : **Non facturé**
 - Intervention sans déplacement, avec une offre tarifaire de forme identique à celle du TURPE : **20,36 € HT - 24,43 € TTC**
 - Intervention avec déplacement
 - Sans pose ni changement de compteur : **186,85 € HT - 224,22 € TTC**
 - Avec pose ou changement de compteur : **468,07 € HT - 551,68 € TTC**

Lorsque l'activation d'un calendrier tarifaire spécifique au fournisseur est associée à un changement de formule tarifaire d'acheminement, seule la plus chère des deux prestations est facturée.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESTATIONS - TRAITEMENT DES DONNÉES

Catégorie 1	Les prestations réalisées sous monopole de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS
Catégorie 2	Les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel
U1-U2	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur à courbes de charge télérelevé
U3	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur multi-index non télérelevé
U4	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance surveillée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index ou à courbe de charge et dont la puissance souscrite maximale est supérieure à 36 kVA
U5	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance limitée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index et dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA
S	Il s'agit des utilisateurs soutireurs
I	Il s'agit des utilisateurs injecteurs

Prestations	Catégorie	Segment	S ou I	Fiche	Montant HT	Montant TTC
Relevé spécial Consommateur équipé d'un compteur évolué	1	U5	S I	TD1	NF	NF
Relevé spécial Consommateur non équipé d'un compteur évolué (Impossibilité technique ou compteur évolué silencieux) Après deux fois par an facturé	1	U5	S I	TD1	30,70 € HT	36,84 € TTC
Relevé spécial Consommateur non équipé d'un compteur évolué (Refus client) Après 1 fois par an facturé	1	U5	S I	TD1	30,70 € HT	36,84 € TTC
Relevé spécial	1	U1-U2 U3 U4	S I	TD1	68,37 € HT	82,04 € TTC
Transmission de l'historique de courbe de mesures	1	U1-U2 U3 U4	S I	TD2	NF	NF
Transmission de courbes de mesure Quotidienne, Hebdomadaire, ou Mensuelle sous réserve d'une demande compatible avec le paramétrage de l'outil GRD	1	U1-U2 U3 U4	S I	TD3	NF	NF
Transmission de l'historique d'index	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	TD4	NF	NF
Correction d'index de mise en service, de changement de fournisseur ou de résiliation sans déplacement	1	U1-U2 U3 U4 U5	S	TD5	27,63 € HT	33,15 € TTC
Correction d'index de mise en service, de changement de fournisseur ou de résiliation avec déplacement	1	U1-U2 U3 U4 U5	S	TD5	66,10 € HT	79,32 € TTC
Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	2	U1-U2 U3 U4 U5	S I	TD6	425,86 € HT	511,03 € TTC
Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture	2	U1-U2 U3 U4 U5	S I	TD7	1 743,18 € HT	2 091,81 € TTC
Prestation de relevé à pied	1	U1-U2 U3 U4	S I	TD8	107,75 € HT	129,31 € TTC
Transmission de données de consommation agrégées aux propriétaires ou gestionnaires d'immeubles	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	TD9	NF	NF
Prestation annuelle de décompte	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	TD10	Voir tableau fiche TD10	Voir tableau fiche TD10

TRAITEMENT DES DONNEES - FICHE TD1

RELEVÉ SPECIAL

Catégorie	1	2	Cible	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
			Segments								

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation, qui permet de délivrer un relevé en dehors du cycle de relève régulier, consiste en la lecture et la transmission des index. Le délai de réalisation est de dix jours ouvrés.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique ou télérelève.
- Mise à disposition des informations suivantes :
 - Utilisateurs du **segment U5** :
 - Index d'énergie active à la date de la relève.
 - Utilisateurs du **segment U4** :
 - Index d'énergie active.
 - Index d'énergie réactive (suivant le type de comptage).
 - Puissances maximales atteintes (suivant le type de comptage).
 - Moyenne quadratique des dépassements de puissance (suivant le type de comptage).
 - Nombre d'heures de dépassement (suivant le type de comptage).
 - Utilisateurs du **segment U3** :
 - Index d'énergie active et réactive.
 - Puissances maximales atteintes.
 - Moyenne quadratique des dépassements de puissance (suivant le type de comptage).
 - Utilisateurs du **segment U1-2** :
 - Courbe de charge corrigée (transmission au format texte normalisé).
 - Index d'énergie active et réactive.
 - Puissance maximale atteinte.
 - Moyenne quadratique des dépassements de puissance.

Nota :

- Pour les utilisateurs des segments U1-2, U3 et U4, le demandeur devra préciser les « périodes » de relève souhaitée :

- ✓ Mois en cours.
- ✓ Mois M-1 (si le compteur le permet).
- ✓ Mois M-2 (si le compteur le permet).

PRIX

- Utilisateur du **segment U5** :
 - Consommateur équipé d'un compteur évolué : **Non facturé**
 - Consommateur équipé d'un compteur évolué silencieux* ou impossibilité technique : Non facturé dans la limite de deux fois par an, puis **30,70 € HT - 36,84 € TTC**
 - Consommateur non équipé d'un compteur évolué suite refus client : Non facturé dans la limite d'une fois par an, puis **30,70 € HT - 36,84 € TTC**

* Un compteur silencieux est un compteur ayant déjà été communicant mais n'est plus communicant depuis au moins 2 mois
- Utilisateur des **segments U4, U3 et U1-2** : **68,37 € HT - 82,04 € TTC**

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention :

Périodes souhaitées : ☐ Mois en cours ☐ Mois M-1 ☐ Mois M-2

A saisir uniquement pour les utilisateurs des segments U1-2, U3 et U4

TRAITEMENT DES DONNEES - FICHE TD2**TRANSMISSION DE L'HISTORIQUE DE COURBE DE MESURE
(HTA ET BT > 36 KVA)**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	-------------------	-------------	--------------	-----------	-----------	----	------------------	----------	----------

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la récupération de la courbe de mesure au cours de l'année précédant la demande et l'envoi des données à l'utilisateur, ou au tiers autorisé par cet utilisateur, par courriel ou par courrier. L'autorisation désignant le tiers mandaté par le(s) client(s) doit être adressée au gestionnaire de réseau de distribution lors de la demande de prestation par le tiers.

Cette prestation ne peut être demandée que pour une période au cours de laquelle la courbe de mesure a été mesurée par le dispositif de comptage de l'utilisateur et stockée.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- "Agrégation" des fichiers mensuels.
- Enregistrement du fichier au format texte normalisé.

CLAUSES RESTRICTIVES

L'utilisateur doit être muni d'un compteur à courbes de charge télérelevé.

DELAI DE REALISATION

Le délai standard de réalisation est de 10 jours ouvrés.

PRIX

Cette prestation n'est pas facturée.

TRAITEMENT DES DONNEES - FICHE TD3**TRANSMISSION DE COURBES DE MESURE
AU PAS DE 10 MINUTES (HTA ET BT > 36 KVA)**Catégorie **1** 2Cible
Segments

UTILISATEUR

U1-U2**U3****U4**

U5

TYPE UTILISATEUR

S**I****DESCRIPTION DE LA PRESTATION**

La prestation consiste en le relevé et la transmission récurrente (mensuelle, hebdomadaire) par courriel pour un point de connexion donné un fichier des points 10', à l'utilisateur, ou aux tiers autorisés par cet utilisateur et ceci au format texte normalisé avec correction éventuelle et validation de cette courbe. La relève est effectuée à la date pré paramétrée dans l'outil de relevé du GRD.

Cette prestation est accessible aux utilisateurs dont la puissance souscrite est strictement supérieure à 36 kVA et ne peut être demandée que dans les cas où le dispositif de comptage de l'utilisateur permet de mesurer la courbe de mesure au pas de 10 minutes.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Courbe de charge hebdomadaire (h-1) ou mensuelle (m-1) :

- Télérélevé.
- Enregistrement du fichier au format texte normalisé.

CLAUSES RESTRICTIVES

L'utilisateur doit être muni d'un compteur à courbes de charge télérelevé.

La télérélevé est toujours effectuée le samedi par le GRD.

DELAI DE REALISATION

La courbe de mesure est transmise dans les délais suivants :

Hebdomadaire : S+1

Mensuelle : 1^{ère} semaine du mois M+1

PRIX

La transmission hebdomadaire et quotidienne n'est pas facturée.

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention :

Transmission de la courbe de mesure :	☐ Récurrente	☐ Ponctuelle
	☐ Hebdomadaire	☐ Mensuelle
Courbe de charge :	☐ Brute	☐ Corrigée

TRAITEMENT DES DONNEES - TD4**TRANSMISSION DE L'HISTORIQUE D'INDEX**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	---	---	-------------------	-------------	-------	----	----	----	---------------------	---	---

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la récupération des index au cours de l'année précédant la demande et l'envoi des données à l'utilisateur, ou au tiers autorisé par cet utilisateur, par courriel ou par courrier. L'autorisation désignant le tiers mandaté par le(s) client(s) doit être adressée au gestionnaire de réseau de distribution lors de la demande de prestation par le tiers. Le délai standard de réalisation est de 10 jours ouvrés.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Mise à disposition des informations suivantes
 - Utilisateurs du **segment U4** :
 - Tarif souscrit.
 - Puissances souscrites par période tarifaire.
 - Puissances atteintes par période tarifaire.
 - Répartition mensuelle des consommations par période tarifaire.
 - Nombre d'heures de dépassement de puissance ou Dépassements des puissances souscrites suivant le dispositif de comptage.
 - Total des consommations annuelles par période tarifaire.
 - Utilisateurs des **segments U1-2 et U3** :
 - Tarification sans différenciation temporelle
 - Puissance souscrite.
 - Puissances mensuelles atteintes.
 - Consommations mensuelles d'énergie active et réactive.
 - Dépassements mensuels de la puissance souscrite.
 - Total des consommations annuelles.
 - Tarification avec différenciation temporelle
 - Tarif souscrit.
 - Puissances souscrites par période tarifaire.
 - Puissances atteintes par période tarifaire.
 - Répartition mensuelle des consommations d'énergie active et réactive.
 - Dépassement des puissances souscrites.
 - Total des consommations annuelles par période tarifaire.

PRIX

Cette prestation n'est pas facturée.

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention :

Type d'envoi des données	☐ Courrier	☐ Courriel
--------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

TRAITEMENT DES DONNEES - FICHE TD5**CORRECTION D'INDEX DE MISE EN SERVICE, DE CHANGEMENT DE FOURNISSEUR OU DE RESILIATION**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	---	---	-------------------	-------------	-------	----	----	----	------------------	---	---

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Cette prestation permet aux utilisateurs de contester, dans les 3 mois, un index de mise en service, de changement de fournisseur ou de résiliation à l'exception des utilisateurs mensualisés, pour lesquels le délai de contestation est porté à 12 mois.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES- Intervention sans déplacement :

- Analyse des consommations sans se déplacer sur la base d'un auto-relevé daté ou d'un état des lieux du consommateur transmis par le fournisseur et correction de l'index le cas échéant.

- Intervention avec déplacement :

- Déplacement pour relever l'index mis en cause.
- Analyse et correction le cas échéant.
- La prestation comprend un déplacement unique du distributeur.

DELAI DE REALISATION

Le délai standard de réalisation est de 10 jours ouvrés.

PRIX

- La prestation est gratuite dans les cas suivants :
 - L'anomalie concerne un index relevé par la SICAE,
 - L'écart entre l'index mis en doute et l'index corrigé est supérieur à 4 000 kWh pour les utilisateurs en BT ≤ 36 kVA et supérieur à 8 000 kWh pour les utilisateurs ≥ 36 kVA, dans le cas d'une contestation d'index de changement de fournisseur.
- Intervention sans déplacement* : **27,63 € HT - 33,15 € TTC**
- Intervention avec déplacement : **66,10 € HT - 79,32 € TTC**

*Sans déplacement : uniquement pour les compteurs dont la communication est fonctionnelle.

TRAITEMENT DES DONNEES - FICHE TD6**ANALYSE PONCTUELLE DES VARIATIONS LENTES DE TENSION**

Catégorie	1	2	Cible	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
			Segments								

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste à effectuer une mesure des variations de tension, afin de déterminer si les engagements réglementaires ou contractuels liés aux fluctuations lentes de tension sont respectés.

Le client peut choisir la SICAE de la Somme et du Cambrasis ou un prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Pose d'un analyseur de réseau,
- Dépose d'un analyseur de réseau,
- L'analyse des résultats,
- La rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.

DELAI DE REALISATION

A la date convenue avec le client.

La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.

PRIX

- Prestation : 425,86 € HT - 511,03 € TTC

TRAITEMENT DES DONNEES - FICHE TD7**ANALYSE PONCTUELLE DE LA QUALITE DE FOURNITURE**

Catégorie	1	2	Cible	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
			Segments								

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste à effectuer une mesure de la qualité d'alimentation, afin de déterminer si une perturbation provient du réseau ou si les engagements réglementaires ou contractuels sont respectés.

Le client peut choisir la SICAE de la Somme et du Cambrasis ou un prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Selon la demande, l'analyse peut porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- Les fluctuations rapides (flicker/papillotement),
- Les fluctuations lentes de tension,
- Les creux de tension,
- Les déséquilibres,
- La fréquence,
- Les microcoupures,
- Les harmoniques.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Pose d'un analyseur de réseau,
- Dépose d'un analyseur de réseau,
- L'analyse des résultats,
- La rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.

DELAI DE REALISATION

A la date convenue avec le client.

La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.

PRIX

- Prestation : **1 743,18 € HT - 2 091,81 € TTC**

TRAITEMENT DES DONNEES - FICHE TD8**PRESTATION DE RELEVÉ À PIED
(HTA ET BT > 36 kVA)**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	---	---	-------------------	-------------	-------	----	----	----	------------------	---	---

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la relève mensuelle du compteur, avec déplacement.

Cette prestation est facturée par mois aux utilisateurs dont le compteur est resté inaccessible de leur fait, après plusieurs relances de la SICAE, empêchant ainsi la pose d'un compteur évolué ou l'activation du dispositif de télécommunication.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Relevé sur site des données de comptage, le cas échéant remise à zéro des dépassements.
- Intégration des relevés dans le système de facturation.

PRIX

- Prestation de relevé à pied : **107,75 € HT - 129,31 € TTC**

sicae
L'ÉNERGIE DE NOS CAMPAGNES



TRAITEMENT DES DONNEES - FICHE TD9**TRANSMISSION DE DONNEES DE CONSOMMATION AGREGÉES AUX PROPRIÉTAIRES OU GESTIONNAIRES D'IMMEUBLES**

Catégorie	1	2	Cible	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
			Segments								

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation transmission de données de comptage aux propriétaires ou gestionnaires d'immeubles consiste en la fourniture d'agrégats de données de consommation électriques à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Identification des points de livraison associés à la demande,
- Agrégat annuel des consommations des points de livraison identifiés,
- Transmission du nombre de points de mesure,
- Somme des consommations d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel, en respectant un seuil minimal conforme aux règles de protection des données en vigueur, et sur une période disponible de trois au maximum à compter de la date de la demande,
- Transmission du fichier de données au format Excel.

CLAUSES RESTRICTIVES

Le demandeur doit fournir les éléments suivants :

- Un justificatif de mise en œuvre d'actions de maîtrise de la consommation d'énergie engagées pour le compte des consommateurs de l'immeuble,
- Le mandat pour chaque consommateur l'autorisant à demander la communication des données agrégées,
- Un fichier Excel avec les coordonnées des consommateurs et les numéros des points de livraison,
- Le mandat du propriétaire de l'immeuble l'autorisant à effectuer cette demande ou tout document justifiant la demande,
- Tout document attestant de la propriété de l'immeuble ou de la gestion de l'immeuble.

DELAI DE REALISATION

Le délai maximum de réalisation est d'un mois à partir de la date où le demandeur a fourni l'ensemble des pièces nécessaires à la demande.

PRIX

La prestation n'est pas facturée.

TRAITEMENT DES DONNEES - FICHE TD10

PRESTATION ANNUELLE DE DECOMPTE

Catégorie **1** 2 Cible UTILISATEUR **U1-U2** **U3** **U4** **U5** TYPE UTILISATEUR **S** **I**
Segments

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste, pour une installation raccordée à un réseau public de distribution par l'intermédiaire des installations électriques privatives appartenant à un tiers appelée hébergeur, à effectuer le relevé, le contrôle et les calculs de décompte en vue de l'affectation des flux de soutirage et/ou d'injection au périmètre d'un responsable d'équilibre de l'hébergeur et de la publication des données de comptage.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Location et l'entretien du matériel de comptage
- Contrôle du matériel en comptage.
- Relevé et exploitation des données du point de comptage en décompte.
- Validation, correction et mise à disposition des données de comptage.
- Reconstitution des flux (profilage ou courbe de charge) du point de comptage en décompte
- Transmission des flux, après décompte, au responsable d'équilibre du site en décompte et du site hébergeur.

PRIX

La prestation est facturée, par point de comptage en décompte, selon les tarifs ci-dessous, augmentés des montants égaux à ceux prévus pour les composantes de gestion et de comptage dans le tarif d'utilisation d'un réseau d'électricité dans le domaine de tension HTA ou BT en vigueur.

Les composantes sont prises en compte en fonction de la puissance de soutirage ou d'injection de l'utilisateur en décompte.

La composante annuelle de gestion prise en compte est celle prévue dans les cas où le contrat est conclu par l'utilisateur.

Grandeurs mesurées		Domaine de tension du site en décompte	Puissance	Tarif (en €/an)
Site hébergeur	Site en décompte			
Courbe de mesure	Courbe de mesure	HTA et BT	-	21,27 € HT - 25,53 € TTC
Courbe de mesure	Index	HTA	-	275,11 € HT - 330,13 € TTC
		BT	> 36 kVA	275,11 € HT - 330,13 € TTC
			≤ 36 kVA	155,17 € HT - 186,21 € TTC
Index	Courbe de mesure	HTA et BT	-	442,34 € HT - 530,80 € TTC
Index	Index	HTA	-	696,49 € HT - 835,79 € TTC
		BT	> 36 kVA	696,49 € HT - 835,79 € TTC
			≤ 36 kVA	561,71 € HT - 674,05 € TTC

DELAI DE REALISATION

La fréquence minimale de transmission des courbes de mesure est mensuelle.

La fréquence de transmission des index est mensuelle et HTA et BT > 36 kVA et semestrielle en BT ≤ 36 kVA.

CLAUSES

La prestation est réalisée sous réserve que le site hébergeur et le site en décompte soient équipés d'un compteur à courbe de charge.

La prestation ne comprend pas l'étude de la solution technique, la pose du compteur et la mise en service du décompte et l'élaboration de la convention d'utilisation d'un comptage additionnel.